



PAROLE TENUE

La commune maintient le cap d'une fiscalité maîtrisée Il n'y aura pas, en 2019, d'augmentation des taxes locales

Dans tous les cas, notre budget 2019 est le résultat de réflexions approfondies et de compromis mesurés. Les choix ont été difficiles et nous espérons recouvrir votre assentiment.



N'avions-nous pas, en 2001, proposés un projet ambitieux, référencé MONTGENEVRE 2025, qui devait conduire la doyenne (1^{er} concours de ski de 11 février 1907) dans les quinze premières stations de sports d'hiver françaises. Dans ce contexte, il s'agissait de faire porter les nécessaires investissements sur la plus-value économique et non pas sur une fiscalité impossible à recouvrer au débit d'une population aussi restreinte que celle de notre village. Dans ce contexte, nos budgets et leurs perspectives sont tenus, même s'ils ont été ralentis par des instances procédurales qui n'ont pas de sens, autre que celui d'avoir tenté de bloquer notre développement économique et social.

Dans le contexte institutionnel d'aujourd'hui, nous avons partiellement réussi en respectant les normes et contrôles divers et variés. Dans tous les cas, la stabilité de nos impôts locaux milite en faveur de l'expression du respect de nos engagements, malgré les réformes fiscales successives, qui ont privé, notamment les communes d'une réelle autonomie. Pourtant, aujourd'hui où en sommes-nous réellement ? La réponse directe est qu'il est déraisonnable d'avoir, en permanence, à se poser la question stratégique de savoir s'il n'est pas nécessaire de devenir un simple quartier de Briançon et non plus une station de montagne internationalement reconnue et toujours pionnière (Montgenèvre TGV — Smart station..). Ce serait alors plus simple que d'assister impuissant au délitement rampant d'un transfert de compétences à l'intercommunalité sans que nos habitants ne se sentent partie prenante de ce territoire élargi.

« L'égalité des territoires ne signifie pas l'uniformité, bien au contraire » a dit le Ministre Blanquer. Dans tous les cas, la mise en œuvre de nos budgets est largement impactée par ces incertitudes, bien que le cap initialement défini reste d'actualité.

Tout en reconnaissant les mérites de la péréquation, dont bénéficient de nombreuses collectivités de montagne, il faut s'insurger contre l'anomalie que constitue un système qui asphyxie certaines communes supports de station ou en zone transfrontalière (Montgenèvre est un des exemples les plus significatifs et les plus douloureux). Nous devons nous battre contre la réforme des dotations conformément à l'article 4 de la loi Montagne. Nous avons largement contribué à donner notre avis lors du Grand débat national. Ce document a été remis à Mme la Préfète des Hautes-Alpes le 21 février dernier

La loi NOTRe fut de l'avis général une étape funeste pour les collectivités locales. Alors, qui mettra fin à cette lente agonie en remettant les collectivités au centre du jeu démocratique ? Pour les élus locaux de montagne, l'acte II de la loi Montagne ne fut pas suffisant. Il faut redonner aux Maires entrepreneurs les moyens d'investir pour l'avenir de notre pays.

En matière de finances locales, les communes supports de stations de montagne doivent réaliser chaque année d'importants investissements. Or, leur capacité d'autofinancement est aujourd'hui menacée par les pressions budgétaires insoutenables liées à des dotations de l'Etat qui ont connu de fortes baisses et à l'augmentation des prélèvements au titre de la péréquation. Les maires des stations demandent donc que la population touristique et les charges induites soient davantage prises en compte dans les mécanismes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

La Commission permanente du Conseil National de la Montagne doit se saisir de toutes ces questions et il n'y a pas lieu de reprendre ici les thématiques dont elle s'est déjà saisie. Dans tous les cas, localement, nous devons répondre aux attentes de nos concitoyens avec cette proximité à laquelle ils aspirent. Il faut maintenant essayer de faire autant, voire plus, avec beaucoup moins. C'est sur ces bases, que nous avons raisonné. Merci à tous ceux, élus et techniciens qui nous aident à construire l'avenir.

Comme prévu, il n'y a pas eu 2018 et il n'y aura pas, en 2019, d'augmentation des taxes locales.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal de Montgenèvre, les élus ont respecté leur engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

Comme l'année dernière, ces taxes ont été reconduites à l'identique comme suit :

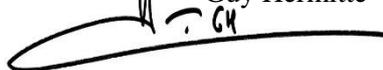
Taux de la taxe d'habitation : 10,35 %,

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,78 %,

Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 142,40 %.

Bien à vous

Le Maire de Montgenèvre
Guy Hermitte



**Notre station est céleste et notre village est plus enchanteur encore
lorsque nos enfants le décoorent ...**



" Je décore mon village, mes commerces..."



Il était une fois au coeur des douces montagnes, le plus beau des villages, Montgenèvre, où, une charmante elfe, une maman lutine et tous pleins d'astucieux Zécoliers préparaient une belle surprise !

Souvent, les deux rêveuses aimaient se souvenir et échanger de fantastiques histoires, elles avaient un souhait commun: que leur beau village enneigé soit toujours féerique et magique l'hiver, pour tous ceux qui vivaient ici, travaillaient ou qui traverseraient simplement ce pays. Une empreinte enchanteresse qui resterait gravée dans les cœurs ! ❄️

Un beau jour, grâce à l'entrain de l'elfe et aux inspirations fantaisistes des deux passionnées, une idée germa de leur joie partagée et prit son envol. L'idée survola tout le village, elle traversa les yeux éclatants des adorables Zécoliers et de leurs merveilleux professeurs, puis elle soupoudra de la gaieté sur chaque cœur ! Dès lors, la lutine se lança dans une aventure pleines de surprises, elle posa délicatement l'idée sur une lettriel@ et rencontra les adorables villageois...



Le projet « Je décore mon village, mes commerces... » était né.



La première année, avec enthousiasme, les admirables professionnels du village s'unirent et décorèrent leur vitrine d'une touche commune, festive et colorée, avec de scintillantes guirlandes et de belles décorations originales, pour le plaisir des yeux des petits et des grands. Les gentils papas bûcherons prêtèrent main-forte pour préparer de belles bûches, ils travaillèrent pendant des heures pour qu'elles soient prêtes à temps ...Puis, les astucieux Zécoliers, leurs affectueuses maîtresses et la lutine aidée de courageuses mamans fabricotèrent, peignirent et décorèrent les bûches, ce qui donna vie à de magnifiques Pères-Noël de bois. Ces derniers se multiplièrent à vive allure et investirent toutes les vitrines du village, joliment ornées de belles décorations, toutes aussi jolies les unes que les autres. Pour la plus grande joie de tous, le village était si chaleureux et féerique, que chacun partageait sa bonne humeur et ses éclats de joie... ❄️

L'année suivante, l'elfe et la lutine se souvenaient de ces moments de bonheur partagé et afin que ne cesse les sourires figés sur les visages et la vraie magie de l'hiver dans ce beau village, le projet s'envola et parsema à nouveau, la bonne volonté et la bonne humeur pour qu'elles soient éternelles. Dès lors, les adorables professionnels du village s'unirent et décorèrent leur vitrine d'une touche commune, colorée et encore plus festive, plus illuminée pour le plus grand bonheur des passants... Pendant ce temps, le chef bûcheron retroussa ses manches et coupa, pendant des heures tous le bois nécessaire pour la conception des statuette. La lutine courrait à droite, puis à gauche, heureusement aidée par les génialissimes Zécoliers, leurs bienveillants professeurs et les bonnes mamans, pour porter, décorer, peindre et fabricoter à nouveau afin de donner vie, cette fois-ci, à de charmants Hiboux et de choupinoux Bonhommes de Neige de bois. Toutes ces jolies créations se faufilèrent et trouvèrent place dans les somptueuses vitrines étincellantes des professionnels du village !

A nouveau, tous les villageois, les Zécoliers, les commerçants et les passants partagèrent leur bonne humeur, les visages des petits et des grands s'illuminèrent lorsque leurs yeux se posaient sur les resplandissantes vitrines.

Dans le merveilleux village de Montgenèvre, tout le monde était heureux!



Chaque nouvelle année, à cette période, le village enchanteur devint alors, davantage féerique, davantage chaleureux et chacun s'investissait et partageait son bonheur, chacun se sentait privilégié de pouvoir vivre joyeusement en harmonie et dans la bonne humeur !

Tous continuèrent de répandre la bonne volonté, la joie et la vraie magie... l'amour!





*Cet hiver encore, Montgenèvre respire la magie !
Grâce à la participation chaleureuse
des professionnels de la commune et de la municipalité,
les créations de bois des petits écoliers sont à l'honneur,
pour le plaisir des petits et des grands!
Merci ❄️*



Merci à tous pour cette magie, pour votre participation, pour vos écoliers, pour vos décors à l'unisson, votre accueil et votre bonne humeur !

Page1: SkiService-AgenceBérardAbelli,DelphineEtMaryline-Snowbox-ESF-Sherpa-Spar Apeak-LeRefuge-Coccimarket.LeChaletDuGuide-CentralDeRéservation-LeCapitaine-AgenceDuParc.Marina-PhotoContact-LesEscartons-LePotDeMiel-Dr.Glaive.Moreau-M.Le Maire.GuyHermitte,LaMunicipalité.LesRm-U'Cintu-L'Anova-L'Atelier-LeChaletDesGourmandises- Page2: LeFontenoy-TraiteurPral-Sno7-LeTrio-LePetitCreux-LaMarmottine-LeGraal-AstierSports-PâtisserieDuPraya-PharmacieSerre-HôtelValérie-LeNapoléonEtLesDolines-LeCésar-LeTransalpin-HôpitalAverie-LaChocolaterie-IntersportPavesJosephine-LeVCS-SkiPastalintersportPavesLesMontagnards-DurancelImmobilier-LeMMV-L'OfficeDuTourisme-LaCuisseDuCochon-PlanèteBlanche-AbbaSports-AltiSki-LeChaletSt.Bernard.

Merci à Titi notre Bûcheron, l'équipe éducative et les mamans Bonnes Fées.

Johanne Valzono 2018-2019

Loto de l'école Marius Faure

(texte proposé par les enfants)

Lundi 18 février, l'école Marius Faure de Montgenèvre, organisait son loto.

Je suis arrivée à la maison du village, vers 11h, Il y avait déjà des lots sur une table.

Avec Amélie et Agnès nous sommes allées à l'école pour chercher des lots. Ensuite Aurore est arrivée et nous sommes allées l'aider à décharger les boissons de sa voiture. Vers 12h30 -13h nous avons commencé à repartir les lots en 5 parties la partie 1, la partie 2, la partie 3, la partie à l'envers et la partie enfant ☺ .

Dans chaque partie nous avons divisé en trois. Avec Aurore nous sommes allées chercher des cintres à Planet Blanche et Intersport etc... pour que les personnes accrochent leur veste . Nous avons aussi installé la buvette et nous sommes allées chercher des tartes.

Vers 18h00 Francesca et Paula sont arrivées nous aider. Je suis allée jouer au loto et je n'ai rien gagné alors j'étais triste : (. A la fin nous avons aidé à ranger les tables et les chaises
Johanne et Maryline ont recompté tout l'argent, cela nous fait une belle somme pour notre voyage scolaire !

Lily

Le mardi 18 février, au moment du loto à l'envers, ils ont appelé les quatre personnes qui restaient.

Les autres sont parties, il restait encore moi et un autre finaliste. Ils ont dit cinq chiffres et nous sommes restés tous les deux, mais à la fin, ils ont dit le 84 et sur ma carte il y avait le 84. Je suis parti avec un lot mais j'étais triste mais quand je suis parti, Sophie, Véronique, Aurore et ma maman m'ont dit : « Bravo ! »

Et ce loto restera marqué dans mon cœur car Titouan et Lily m'ont encouragé et aussi à un moment avec Titouan, il nous restait le 76 et vu qu'il n'est pas sorti on était un peu triste.

Ma maman aussi a gagné un gros, gros, lot.
Odin.



La directrice, Mme Aurore Marchand, à l'accueil



La salle comble



Ronan à l'animation



Réunion publique aux Alberts

Le mardi 12 mars 2019, le Maire, Guy Hermitte, avait convié, à la salle de la Cure des Alberts, les Albertins à une réunion publique.



Nous avons pu constater, ensemble, le nombre important des albertins qui s'étaient déplacés, mesurant ainsi l'intérêt qu'ils portent à la gestion de nos villages, de leur village dirais-je, car la station de ski, tout à proximité, représente, pour tous, cet enjeu énorme dont les conséquences conditionnent le maintien de notre population au pays.

Dans ce contexte, il a été notamment question du premier point à l'ordre du jour comprenant :

- La sauvegarde et la mise en scène du lac, dont le parking attenant la route départementale ;
- Les voies douces et vertes dont la création de la passerelle ;
- La réhabilitation des locaux et commerces du camping ;



Nous avons pu constater, ensemble, le nombre important des albertins qui s'étaient déplacés, mesurant ainsi l'intérêt qu'ils portent à la gestion de nos villages, de leur village dirais-je, car la station de ski, tout à proximité, représente, pour tous, cet enjeu énorme dont les conséquences conditionnent le maintien de notre population au pays.

Dans ce contexte, il a été notamment question du premier point à l'ordre du jour comprenant :

- La sauvegarde et la mise en scène du lac, dont le parking attenant la route départementale ;
- Les voies douces et vertes dont la création de la passerelle ;
- La réhabilitation des locaux et commerces du camping ;



Un nouvel accueil à l'entrée du camping des Alberts



*A titre de projections :
le paking d'hiver et la passerelle suspendue en bordure du lac*

Les débats ont fait apparaître une authentique convergence sur la double nécessité de préserver et d'embellir ce cadre :

- réimplantation du panneau directionnel du GR à l'entrée du lotissement ;
- mise en place d'un panneau de rue Chemin de la Combe (pignon de la maison Abrard) ;
- installation d'un couvercle béton sur le regard EU à proximité de chez M. Abrard ;
- Réfection de la barrière de l'école par les services techniques ;
- Diagnostic puis renouvellement du battant de la cloche de l'Eglise si nécessaire.

Concernant le cimetière une réflexion globale doit être menée, tel qu'elle a pu être initiée durant la réunion publique. La proposition retenue est donc la suivante :



Vue aérienne du cimetière

- léger terrassement sur quelques cm avant la dépose d'un géotextile afin d'éviter les repousses ;
- dépose d'un tapis de gravier (blanc - gris clair) sur une dizaine de centimètres entre les tombes et dans l'entrée côté église ;
- création d'une margelle en béton d'environ 2 m² sous la porte d'entrée afin d'éviter le passage des graviers sous la porte ;
- dans la partie non occupée par des tombes, apport de terre végétale puis engazonnement ;
- Rénovation de la croix et de son socle (devis en cours chez Ferrier).

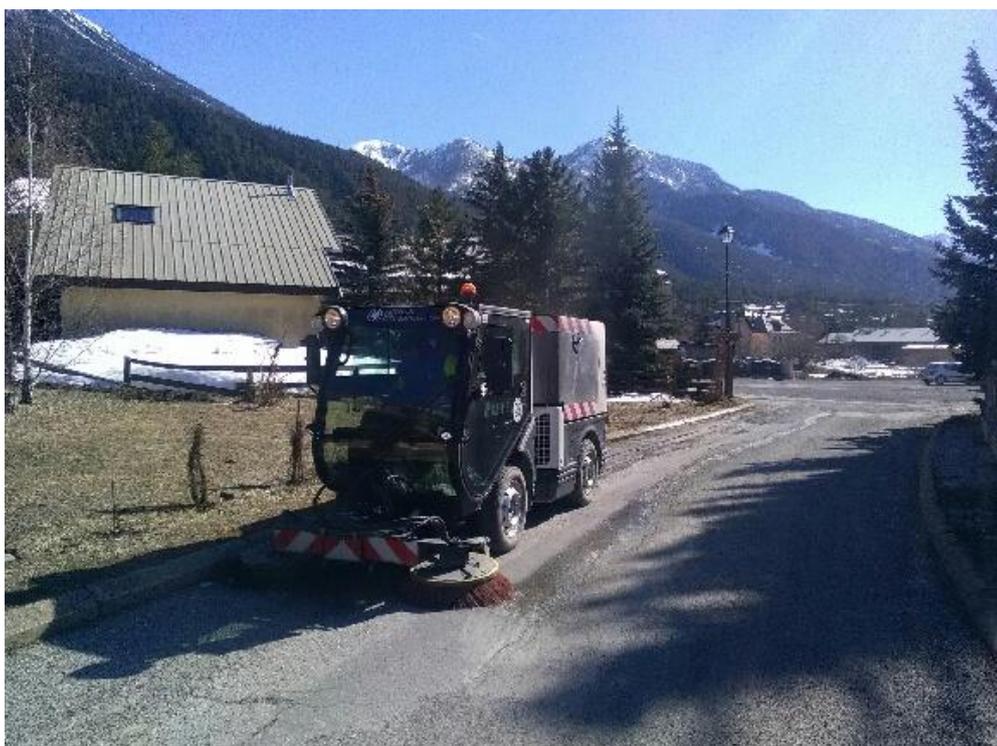
La rénovation, l'entretien du cimetière demandent une technique ainsi qu'une technologie bien spécifique du fait de l'interdiction des phytosanitaires. Il est donc opportun de faire réaliser cette prestation par une entreprise privée. Cette opération évite de faire l'acquisition de matériels coûteux (bruleurs, machine à vapeur). Cette prestation pourra être complétée au cimetière de Montgenèvre dans le cadre d'une mutualisation du service.



Travaux de printemps aux Alberts

Pour faire suite aux engagements pris lors de la réunion du 12 mars dernier :

- les portes d'entrée du cimetière ont été repeintes ;
- la croix et son embase vont être restaurées par l'entreprise Ferrier ;
- la grille d'eau pluviale, située entre la Cure et l'église va être réparée par l'entreprise Ferrier à l'origine de la détérioration lors du déneigement ;
- la balayeuse a commencé son travail de nettoyage ;



De plus, la demande que nous avons formulée visant à l'imperméabilisation d'une partie de la chaussée de la route départementale vient d'être satisfaite.

En effet, le Conseil Départemental a procédé au renforcement de la berge du ruisseau qui traverse la RD201 en sortie du lotissement des Alberts en direction du camping. L'accotement de la route s'était affaissé sur l'ouverture de la buse qui assure le passage de l'eau sous la chaussée. A la demande de la Commune, un enrochement vient donc d'être réalisé ainsi qu'une reprise d'enrobé (photo ci-dessous qui éclaire la nature des travaux réalisés). Dans un second temps le Conseil Départemental réalisera un passage sous chaussée afin de garantir un écoulement plus performant de l'eau.



Quant aux autres chantiers et comme à l'accoutumée, ils font suivre.

Travaux de printemps à Montgenèvre

Pour faire suite à nos engagements :

- la balayeuse a commencé son travail de nettoyage depuis plusieurs jours et continuera après avoir satisfait au même entretien aux Alberts ;
- la réparation des glissières de sécurité, en bordure de RN94, à compétence communale a débuté ;
- dans le même temps, les mêmes travaux seront exécutés par l'entreprise Ferrier et les services de la DirMed dans les secteurs de leurs compétences ;
- le retrait des illuminations de Noël est en cours ;
- les services techniques apportent aussi leur concours à la préparation de la course des 1000 pattes ;

Des travaux compliqués



Un engin adapté à nos besoins, qui nous permet d'offrir, tant à nos concitoyens qu'à nos visiteurs, un cadre de vie propre et bien entretenu. Merci aux personnels des Services Techniques



Les services techniques ont également procédé, à la réfection de la chaussée, notamment à la sortie du quartier de l'Obélisque et au cœur du village.

Ce sont 3,8 tonnes d'enrobés à froid qui vont être utilisés par les 5 fonctionnaires des Services Techniques affectés à ce travail.

Cet investissement n'exclut pas, bien évidemment, le programme de goudronnage « enrobé à chaud » et les « emplois » qui seront réalisés par la Routière du Midi après la fermeture de la station.

Par ailleurs, le réaménagement du stand de tir des arquebusiers de Montgenèvre est à l'étude pour une réalisation prochaine (pas de tir à 50m, ...) au Pras de Rignon. Dans ce cadre, il sera procédé à la restructuration de la zone de stockage de matériaux des Services Techniques. Par ailleurs, j'ai fait une intervention lors du Conseil Communautaire en vue de réouvrir le dossier de destruction et requalification de l'ancienne station d'épuration.

L'entreprise Olive doit intervenir, dans la deuxième quinzaine du mois avril, pour l'implantation des 35 Dispositifs Semi-Enterré (DES) dédiés à la collecte des ordures ménagères, verres, emballages, cartons et papiers. De surcroît, 3 unités de compostage seront installées avant l'été.

Enfin, une surveillance accrue des Services Techniques en liaison avec la CCB est mise en place, sur le site de l'ancienne décharge, afin appréhender, en temps réel, les mouvements de terrain qui affectent le site.





Mairie de Montgenèvre

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2019 A 18H00.

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HERMITTE, le Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents (7) : Guy HERMITTE, Marc FORNESI, Françoise MILLE-SCHAACK,
Luc PASCAL, Jérôme SALOMON, Alexandra JANION, Francis ISAMBERT,

Pouvoirs (3) : Michèle GLAIVE-MOREAU à Guy HERMITTE
Michel MEYER à Luc PASCAL,
Magalie VEROT à Alexandra JANION

Absents (2) : Philippe GILARDINO

Secrétaire de séance : Françoise MILLE-SCHAACK est élue, à l'unanimité des membres, en qualité de secrétaire de séance.

Avant de passer à l'étude de l'ordre du jour de cette séance du Conseil Municipal, le Maire Guy Hermitte informe les élus du retrait des délibérations suivantes :

- n°2 : Avenant au nettoyage Société Nera ;
- n°30 : Subvention au PGHM pour les 60 ans d'existence. Cette délibération sera prise dans le cadre de la délibération n°3 « subvention aux associations » ;
- n° 37 : Grille du personnel / mouvement de postes ;

et de l'ajout des délibérations suivantes :

- Subvention au CCAS de Montgenèvre ;
- Convention pour la gestion des tennis des Alberts ;
- Autorisation de lancer les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable ;
- Approbation de la sortie de la Commune de Saint Chaffrey du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais ;
- Approbation de la sortie de la Commune de la Salle des Alpes du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais ;

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1) Provisions pour risques — litiges et contentieux :

Le Maire, Guy Hermitte, explique au Conseil Municipal que, conformément aux articles L2121-29, L2321-2, L2322-2, R2321-2 et R2321-3, une commune peut constituer des provisions pour risque, notamment lors de l'ouverture d'un contentieux contre la commune. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru :

Ce respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M 14, permettant de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise.

En outre, il est proposé de constituer une provision pour risques pour un montant total de 15 000 €, d'imputer ce montant à l'article 6815 du budget communal selon la répartition des risques suivants :

CONTENTIEUX AUDINO (URBANISME ACCORD RETRAIT PC)	6 000 €
AGRESSION AGENT / TRIBUNAL	3 000 €
CONTENTIEUX (URBANISME AFF.TOCI)	3 000€
CONTENTIEUX (URBANISME AFF. BIANCHI)	3 000 €

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Subventions aux associations pour l'année 2019

Monsieur Luc Pascal annonce au Conseil municipal la programmation des subventions aux associations pour l'année 2019, à savoir :

NO	Nom de l'association	Montant sollicité	Montant voté
1	ADMR	400,00 €	400,00 €
2	A.R.E.N étoile des neiges	100,00 €	100,00€
3	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montgenèvre	1 000 00 €	1 000,00€
5	Centre Briançonnais de Géologie Alpine	4 000,00 €	4 000,00 €
6	Cercle des conteurs du Briançonnais	100,00 €	100,00 €
7	Association PGHM	1500,00€	1500,00€
8	Soleil d'Automne	800,00 €	800,00 €
9	Solidarité handicapés	200,00 €	200,00 €
10	Vivre et vieillir chez soi	500,00 €	500,00 €

Les demandes d'aides concernant les manifestations sportives sont traitées par l'Office de tourisme avec lequel la mairie conventionne annuellement.

Il est rappelé que la commune de Montgenèvre ne subventionne aucune association nationale.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le montant de ces subventions pour l'année 2019

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Vote des taux 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2019, que l'état fiscal N° 1259 de notification des taxes directes locales n'a pas encore été transmis à la commune : que les bases d'imposition n'ayant pas été notifiées pour 2019, elles ont été estimées pour le calcul du produit fiscal à inscrire au budget primitif :

Considérant que la loi de finances pour 2018 a mis en place progressivement, en trois ans et sous condition de ressources, un dégrèvement de la taxe d'habitation due sur la résidence principale (30% en 2018, 65% en 2019 et 100 % en 2020) ; que le produit global de la taxe revenant à la commune ne devrait pas être modifié, mais seulement sa répartition entre produit direct et dégrèvements ; que, en l'absence de notification de l'état N° 1259, les conséquences de la réforme du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la répartition des crédits entre le chapitre 73 «impôts et taxes» et le chapitre 74 «Dotations et participations » (dont les compensations versées par l'État au titre des exonérations de taxes) seront intégrées au budget par décision modificative ultérieure :

Considérant que la commune de Montgenèvre entend ne pas augmenter les taux d'imposition, les taux des taxes directes locales sont reconduits à l'identique à savoir :

Taux de la taxe d'habitation : 10,35 %,

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,78 %,

Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 142,40 %.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'approuver le maintien au niveau 2018 des taux d'impositions pour 2019 des taxes directes locales.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Présentation budget 2018/2019

En introduction des débats, M. le Maire, Guy HERMITTE, rappelle « les difficultés avec la suppression de la taxe professionnelle en 2010, puis le gel des dotations en 2011, ajoutés aujourd'hui à la forte baisse des dotations (DGF), le tout aggravé par deux hivers difficiles 2014 et 2015 — et ainsi deux années budgétaires singulières (2015 et 2016), le décalage de versements du FCTVA et des subventions DURANCIA, la récupération des biens de reprises à la suite de la rupture de la DSP avec EQUALIA. Finis, les budgets qui tenaient compte de la hausse de la population et de ses besoins.

Il faut maintenant essayer de faire autant, voire plus, avec beaucoup moins. C'est sur ces bases, que nous avons raisonné.

Contexte

Le débat sur les orientations budgétaires, qui s'est tenu le 6 mars dernier a effectivement été l'occasion de rappeler ces contraintes financières et le contexte institutionnel dans lequel a été élaboré le budget 2018. Nous voulons poursuivre les transformations historiques que nous avons entreprises dans notre station (Déviation couverte, Centre Culturel Jean Gabin, Espace Prarial, front de neige, parkings, zone des campings cars, quartier de l'Obélisque, TGV combiné et maintenant Smart Station, tout en garantissant la RARM, dans ses investissements — 2 télémix, réseau de neige de culture à partir des quatre sommets de la station) sans pour autant être exhaustif. Elles sont le fait d'une volonté commune et d'un immense travail collectif. Nous allons continuer à faire de l'intérêt général et de celui de nos concitoyens notre préoccupation majeure, en privilégiant une gestion tout à la fois économe et performante pour notre écosystème touristique, en l'inscrivant parallèlement dans un vaste programme d'innovation et de modernisation numérique intelligent (Smart).

Présentation

Il faut repenser globalement notre démocratie locale et plus précisément notre conception de la décentralisation. Celle que nous vivons, actuellement, confond gestion administrative, voire comptable, et pouvoir du citoyen à gérer ses affaires au plan local. Il faut une organisation, redevenue simple et claire, adaptée à la vie des habitants. Il convient d'en redéfinir le périmètre et de l'adapter à la vie d'aujourd'hui. Il convient, bien évidemment, de prendre en compte les réalités géographiques et historiques, sur la base d'un projet territorial commun, clairement identifié, réellement bâti avec les citoyens et pour eux, et non pas en fonction de réformes nationales visant à la destruction des communes, de leur exceptionnelle proximité et de leur capacité attendue d'intervention au quotidien pour répondre aux besoins des citoyens.

N'avions-nous pas, en 2001, proposés un projet ambitieux, référencé MONTGENEVRE 2025, qui devait conduire la doyenne (1^{er} concours de ski de I I février 1907) dans les quinze premières stations de sports d'hiver françaises. Dans ce contexte, il s'agissait de faire porter les nécessaires investissements sur la plus-value économique et non pas sur une fiscalité impossible à recouvrer au débit d'une population aussi restreinte que celle de notre village. Dans ce contexte, nos budgets et leurs perspectives sont tenus, même s'ils ont été ralentis par des instances procédurales qui n'ont pas de sens, autre que celui d'avoir tenté de bloquer notre développement économique et social. Dans le contexte institutionnel d'aujourd'hui, nous avons partiellement réussi en respectant les normes et contrôles divers et variés. Dans tous les cas, la stabilité de nos impôts locaux milite en faveur de l'expression du respect de nos engagements, malgré les réformes fiscales successives, qui ont privé, notamment les communes d'une réelle autonomie.

Pourtant, aujourd'hui où en sommes-nous réellement ?

La réponse directe est qu'il est monstrueux d'avoir, en permanence, à se poser la question stratégique de savoir s'il n'est pas nécessaire de devenir un simple quartier de Briançon et non plus une station de montagne internationalement reconnue et toujours pionnière (Montgenèvre TGV — Smart station..). Ce serait alors plus simple que d'assister impuissant au délitement rampant d'un transfert de compétences à l'intercommunalité sans que nos habitants ne se sentent partie prenante de ce territoire élargi.

« L'égalité des territoires ne signifie pas l'uniformité, bien au contraire » a dit le Ministre Blanquer. Dans tous les cas, la mise en œuvre de nos budgets est largement impactée par ces incertitudes, bien que le cap initialement défini soit encore d'actualité.

Tout en reconnaissant les mérites de la péréquation dont bénéficient de nombreuses collectivités de montagne, il faut s'insurger contre l'anomalie que constitue un système qui asphyxie certaines communes supports de station ou en zone transfrontalière (Montgenèvre est un des exemples les plus significatifs et les plus douloureux). Nous devons nous battre contre la réforme des dotations conformément à l'article 4 de la loi Montagne. Nous avons largement contribué à donner notre avis lors du Grand débat national. Ce document a été remis à Mme la Préfète des Hautes-Alpes le 21 février dernier

La loi NOTRe fut de l'avis général une étape funeste pour les collectivités locales. Alors, qui mettra fin à cette lente agonie en remettant les collectivités au centre du jeu démocratique ? Pour les élus locaux de montagne, l'acte II de la loi Montagne ne fut pas suffisant. Il faut redonner aux Maires entrepreneurs les moyens d'investir pour l'avenir de notre pays.

En matière de finances locales, les communes supports de stations de montagne doivent réaliser chaque année d'importants investissements. Or, leur capacité d'autofinancement est aujourd'hui menacée par les pressions budgétaires insoutenables liées à des dotations de l'Etat qui ont connu de fortes baisses et à l'augmentation des prélèvements au titre de la péréquation. Les maires des stations demandent donc que la population touristique et les charges induites soient davantage prises en compte dans les mécanismes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

La Commission permanente du Conseil National de la Montagne doit se saisir de toutes ces questions dont il n'y a pas lieu de reprendre ici les thématiques dont elle s'est déjà saisie. Dans tous les cas, localement, nous devons répondre aux attentes de nos concitoyens avec cette proximité

Il faut maintenant essayer de faire autant, voire plus, avec beaucoup moins. C'est sur ces bases, que nous avons raisonné.

Pourtant, il n'y aura pas eu et il n'y aura pas d'augmentation des taxes locales.

I - Présentation générale

C'est dans cet esprit, que nous sommes ici autour de cette table du conseil municipal, car il s'agit essentiellement de gérer au mieux les affaires publiques et penser le meilleur cadre de vie pour nos concitoyens. Ce sont eux qui participent de l'ambiance villageoise, promeuvent la commercialisation de la station, font fonctionner l'économie et accueillent le client. Parallèlement, il faut leur donner la possibilité de se loger et travailler, au-delà de la saison, durant la majeure partie de l'année.

Pour demain, il s'agit aussi de savoir quelle station nous cherchons à promouvoir. Et, dans cet esprit, comment conforter notre développement touristique, économique et social.

C'est à ces fins que nous avons constitué une équipe unie qui travaille et veut continuer à réussir. C'est ce que nous faisons depuis 2001 et c'est ce que nous allons poursuivre tous ensemble, car nos concitoyens ont tenu, massivement, à nous renouveler leur confiance. C'est, aujourd'hui, avec Charlotte COUDRAY, Isabelle CHAUVET, Laurent LIDOUREN, Antoine DUPUY et Alexandre JOURDIN que nous avons préparé ce nouveau budget pour le soumettre à votre vote.

Ensemble, nous contribuons cette année, avec la Commission des Finances, à finir de résorber l'énorme déficit de l'Office de Tourisme et d'accompagner la transition de la gestion de Durancia dans un des budgets annexe de la Commune. Et de manière plus générale, l'économie est de rigueur dans toutes nos activités publiques.

Dans tous les cas, nous continuons de prendre le plus grand soin à anticiper chaque projet, à maîtriser efficacement les dépenses d'investissement en cours d'aménagement, puis au-delà celles du fonctionnement. Il a fallu et il faudra trouver systématiquement la SOLUTION (ACTION) la plus économique en ayant le souci de l'usage qui en sera donné.

Notre OBLIGATION, c'est bien de définir des solutions pratiques et de bon sens qui vont permettre, malgré des budgets très serrés, de satisfaire les besoins essentiels de nos deux villages. Elle est, sans conteste, le signe d'une confiance dans l'avenir que nous voulons partager sereinement avec les montgenèvrois et les albertins. Et pour eux, nous sommes unis dans le travail en commun, pour notre station, et ses habitants qui méritent le meilleur.

Comme je le dis chaque année, il faut savoir que l'élaboration du budget communal est un moment essentiel de la vie de notre collectivité. Il procède d'un travail long et rigoureux. Le vote du budget est alors un acte de première IMPORTANCE de la part du conseil municipal, dont la principale prérogative, est de veiller à la bonne utilisation de l'argent des contribuables. Et, c'est un vrai bonheur que de se retrouver ici rassemblés, afin d'échanger sereinement et complètement sur le devenir de notre cadre de vie et de penser à tous ce dont nos concitoyens ont besoin pour mieux vivre, d'innover pour leur permettre de se déplacer plus facilement, de trouver du travail et de bien élever leurs enfants. J'ai confiance en vous tous pour être cette force de proposition et d'actions dont notre Commune a besoin.

Quatre maîtres mots vont contribuer à la réussite de nos engagements tant sur le plan financier que sur le plan des réalisations : bon sens, rigueur, productivité et efficacité.

Cette stratégie va permettre à MONTGENEVRE de poursuivre les ambitions affirmées de la mandature autour de la proximité, du rayonnement et de l'attractivité de notre territoire (Pour peu que le contentieux du Clot Enjaime arrive à terme et que les procédures relatives à l'Espace 3000 trouvent une solution administrative légitime via le PLU).

Combien d'années de pertes sur ces deux dossiers essentiels à l'économie touristique qui nous fait vivre ici, ainsi que tant d'autres, lesquels viennent chez nous travailler en saison.

Tous profitent légitimement d'un écosystème spécifique fonctionnant à « saute frontière » qui a montré son efficacité et nous a conduit récemment à garder notre Office de Tourisme communal. Certains n'ont pas bien compris.

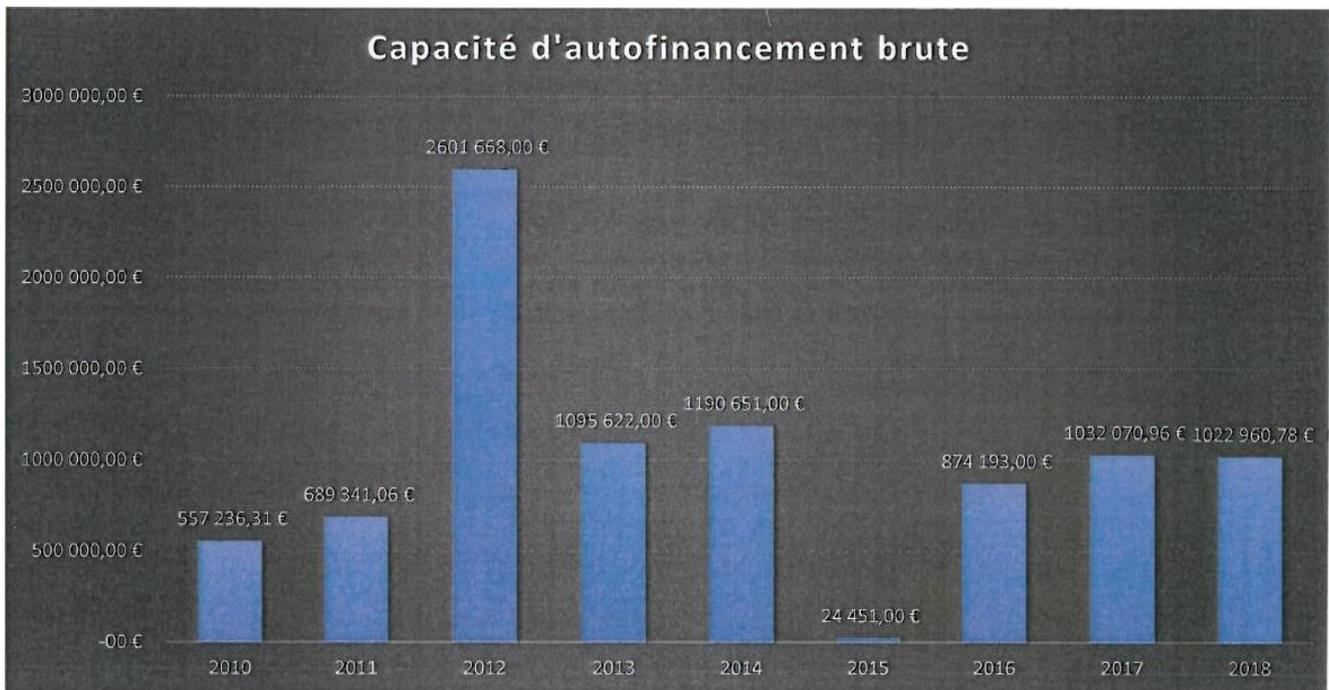
Mais, il n'empêche que nous avons toujours travaillé à la notoriété commune du briançonnais et s'il n'était qu'une preuve tangible la liaison TGV en serait l'exemple éclatant, parmi bien d'autres. C'est dans cet esprit communautaire que nous allons continuer de travailler tandis que la restructuration viendra en son temps et dès que les meilleures conditions seront remplies.

II - REGARD SUR 2018

Notre budget 2018 a mis essentiellement l'accent sur la politique de modernisation numérique et l'adaptation de notre réseau de neige de culture, avec des actions en agglomération à fort rayonnement (Amélioration de Durancia — Réaménagement de la passerelle des Chalmettes), tout en continuant à investir pour l'embellissement de nos villages et l'amélioration du cadre de vie des Montgenèvrois et des Albertins.

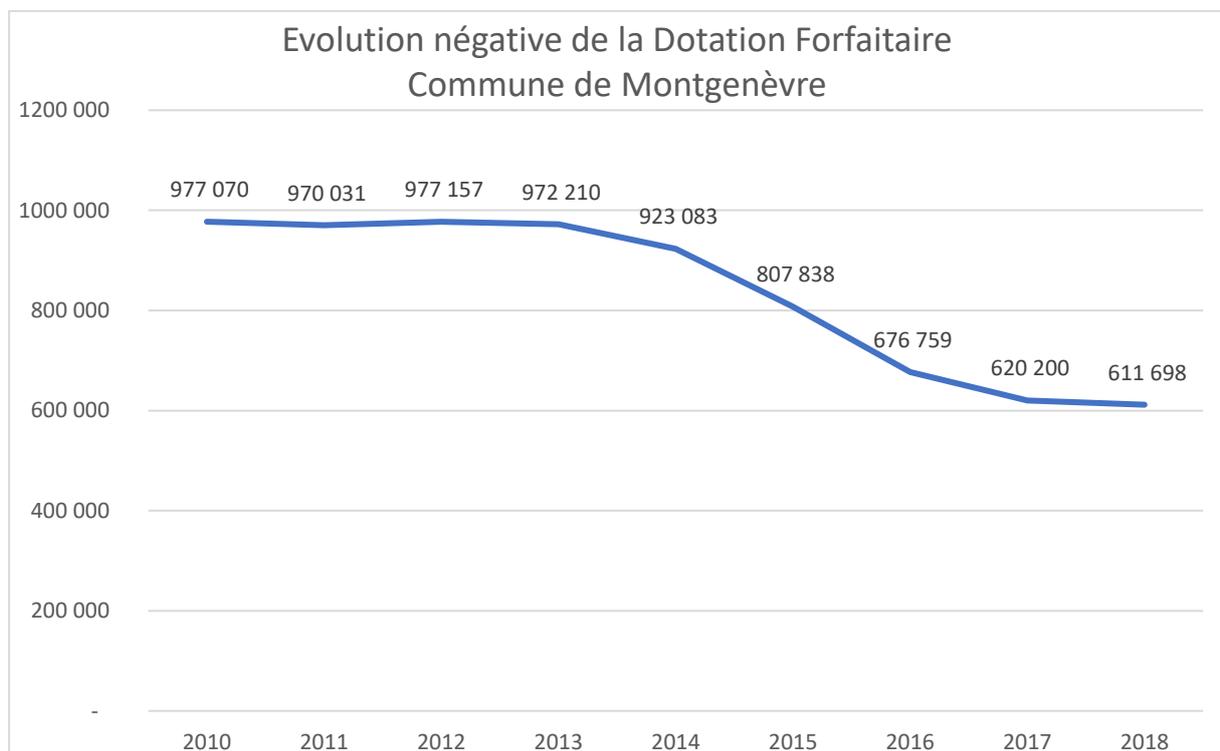
En outre, ce budget 2018 a permis de voir un résultat de clôture de la section de fonctionnement de 1 189 528,47 €. Il faut savoir qu'il enregistre une hausse de + 6 826,52 € par rapport au résultat de clôture de l'année 2017.

Notre Capacité d'Autofinancement Brute connaît une baisse - 9 110.18€. En effet, nous passons de 1 032 060,96, en 2017 et 1 022 960,78, en 2018.



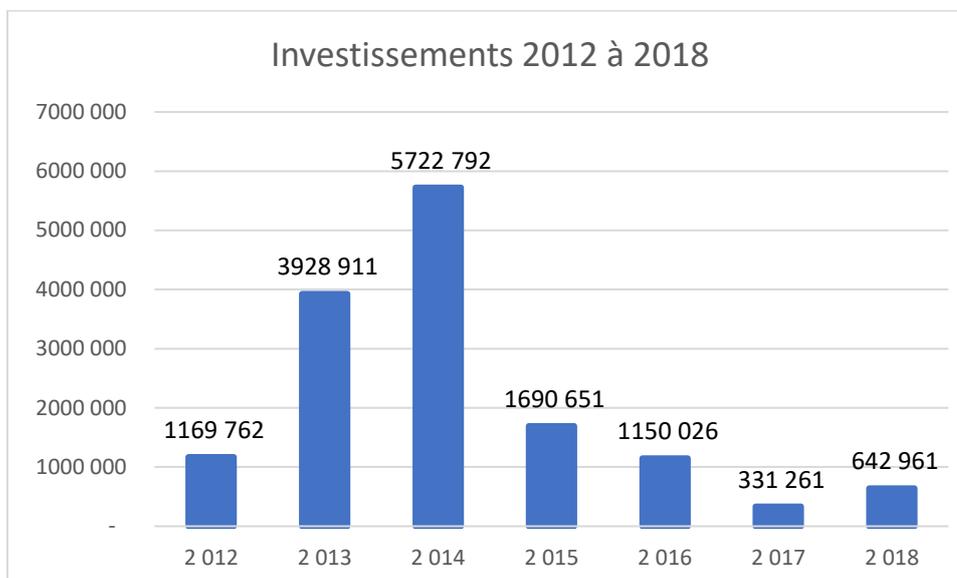
Ainsi, si l'on compare 2017 à 2018, on note :

- Une hausse des recettes réelles de fonctionnement de + 3 % malgré la réduction des dotations et participation ;



- Une hausse des dépenses réelles de fonctionnements +3 %, qui s'explique par le versement au SPIC Durancia de 100 000€ et l'avenant au marché de déneigement de 130 000€ pour 2018.
- Une maîtrise correcte des dépenses obligatoires ;
- Une stabilité des charges financières ;
- Taux de réalisation des recettes toujours supérieurs au BP (taux de réalisation des dépenses toujours inférieurs au BP) : gestion budgétaire maîtrisée.

Ainsi, sur la période, la commune protège ses dépenses et assure ses ressources (maîtrise de ses dépenses et recettes) pour accompagner l'augmentation de l'annuité (remboursement en capital). Enfin, sur la période 2012-2018, les investissements portés par la commune s'élèvent à 14 636 363 € (ci-dessous investissement par année).



Nous avons massivement investi de 2013 à 2014 afin de renforcer notre potentiel économique et de renforcer notre attractivité. A compter de 2015, on voit bien, à l'examen du graphique ci-dessus, que nos investissements diminuent et il est impossible de ne pas voir la corrélation, même si d'autres facteurs existent et à plus forte raison, avec la baisse des dotations qui s'est accentuée au même moment.

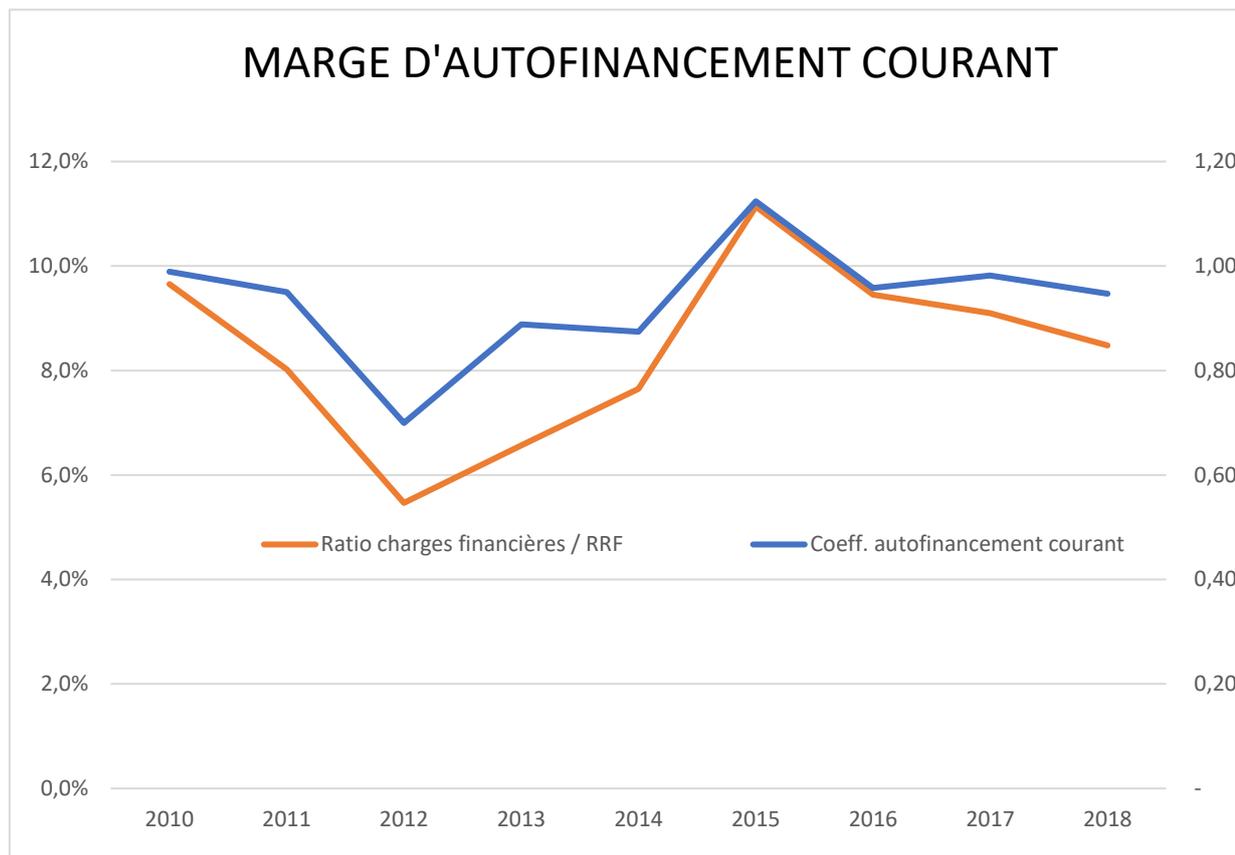
En outre, l'hiver 2017/2018 a été particulièrement difficile, voir catastrophique en raison de quantités énormes de neige, qui ont contribué à l'augmentation des montants du déneigement. 2018 à 2019 ne sera guère meilleur en raison, par contre du manque de neige. Il est heureux que nous ayons investi massivement pour équiper le domaine skiable à partir de ses 4 sommets : Gondrans — Rocher de l'Aigle — Serre Thibaud et Chalvet à l'automne dernier.

Par mesure de précaution, nous avons pris des dispositions draconiennes, pour équilibrer nos budgets, à partir de l'année concernée, telles que :

- L'abaissement des frais de fonctionnement ;
- Le développement d'une démarche de mutualisation au sein de notre collectivité et de notre communauté de communes, sans oublier celle avec l'Union des Maires de la vallée Olympique, pour permettre une meilleure efficacité de la dépense publique ;
- L'amélioration de la transversalité dans tous les domaines ;
- La réduction du nombre de véhicules ;
- La maîtrise plus efficace de nos charges de fonctionnement et maîtrise de nos effectifs
- L'amélioration de l'efficacité du déneigement.

Si nous prenons en compte la marge d'autofinancement courant qui est un ratio utilisé par les communes afin d'analyser la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées, les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 1 indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Pour la commune ce ratio se stabilise et tend à diminuer. Plus ce ratio diminue plus la capacité d'autofinancement augmente.

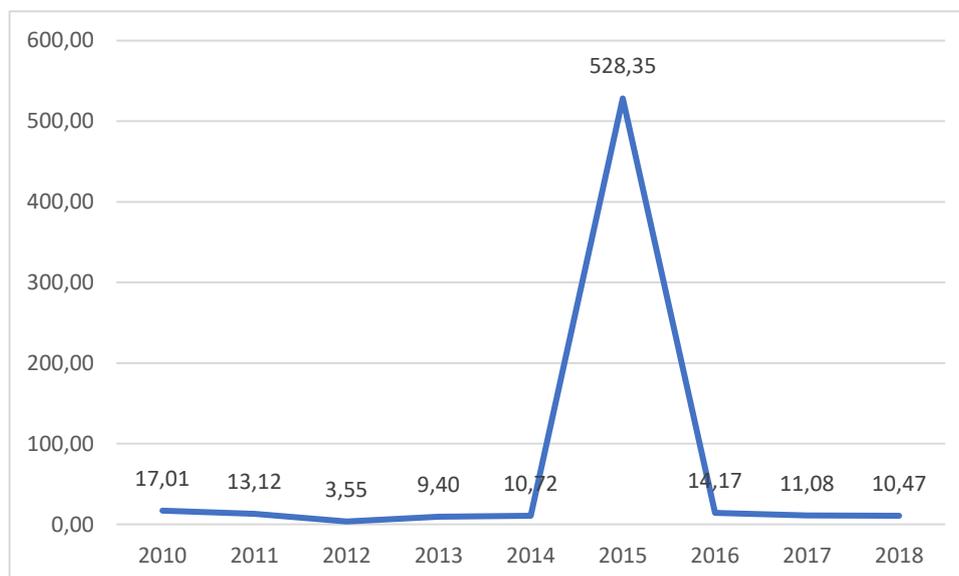


Dans tous les cas, la commune voit son ratio de désendettement s'inscrire en totale conformité avec les règles de bonne gestion prônée par l'Etat. En 2017, son ratio de désendettement est de 11,08 ans et passe en dessous de la barre des 10 années en 2018, toutes dépenses et recettes égales par ailleurs. L'Etat réclame en effet aux collectivités un effort d'économies de 13 Md€ sur le quinquennat. La baisse sera calculée par rapport à la tendance d'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités dont le taux d'augmentation ne pourra être supérieure à 1,2 % par an. Sur les 7 dernières années, les dépenses réelles de fonctionnements de la commune de Montgenèvre ont ainsi diminué de 1,04%.

Si la méthode de l'Etat consistera à fixer des règles drastiques pour les communes de plus de 10 000 habitants qui se verront appliquer une « règle d'or renforcée », la commune de Montgenèvre non seulement la respecte déjà, mais s'y astreint. En effet, ce ratio de bonne gestion fixe que les capacités de désendettement ne doivent pas dépasser douze ans d'ici cinq à six ans — à défaut de quoi la Chambre régionale des comptes pourrait être saisie par le Préfet. Pour rappel, en 2017, ce ratio est de 11,08 ans pour Montgenèvre - et diminuera encore cette année, dès lors qu'est prise en compte la correction du capital restant dû de l'emprunt contracté par la commune en 2015, en raison du décalage de versement des subventions accordées par l'Etat, l'Europe et la Région pour la création du centre balnéoludique DURANCIA. En effet, cet emprunt a été directement remboursé par ces derniers en contrepartie du versement des subventions. En lien avec la Trésorerie de Briançon, ces écritures auraient mérité d'être régularisées par la commune en 2015 et 2016.

Mais il faut savoir ce que l'on entend par « ratio de désendettement » : « C'est un indicateur d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute (différence entre les recettes

réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors frais d'intérêts liés à la dette) de la même année. Cet indicateur, exprimé en année, permet de connaître le nombre d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette (en supposant que la collectivité y consacre l'intégralité de son épargne brute) ».



Toutefois, en tenant compte de ces récentes exigences du gouvernement en matière de maîtrise des dépenses, de la baisse des dotations de l'Etat et des contraintes en la matière, on peut légitimement se poser la question ce qu'il en sera, du niveau à venir, de nos investissements, pourtant indispensables dans une station de sports d'hiver telle que la nôtre.

Il suffit, par conséquent, d'appréhender, au détail, nos besoins (plus de 100 emplois...) en termes de développement, aggravés cette année par un enneigement pléthorique et coûteux, pour se convaincre que la réduction de nos ressources aura un impact significatif sur nos dépenses (forcément sur nos capacités à nous adapter et à nous moderniser ainsi qu'à innover).

Bien évidemment, ces prélèvements (baisse de la DGF et FPIC), ainsi que la réduction drastique de nos dépenses, viennent diminuer les capacités d'investissement de l'outil industriel du tourisme de montagne, avec pour conséquence une érosion de l'attractivité à moyen et long terme, ce qui pourrait avoir des conséquences dramatiques sur les équilibres de nos vallées, l'économie et l'emploi d'une manière plus large, dans nos territoires dominés par une économie résidentielle.

Cette situation est d'autant plus sensible au niveau d'une station comme la nôtre. De fait, notre économie touristique ne peut se satisfaire que de subventions, elles-mêmes en diminution, afin de financer les investissements nécessaires au maintien d'une compétitivité indispensable sur le marché des sports d'hiver et un niveau décent de l'emploi.

De même, les comptes de gestion 2018, administratifs en investissement et fonctionnement, affectation de résultats et prévisionnel pour 2019 ont été minutieusement détaillés. Toutes les questions ont été abordées, avec la réitération de notre engagement au terme duquel l'ensemble des taux d'imposition reste inchangé.

Malgré cela, la réduction de la subvention de l'Office de Tourisme, qui avait été de règle ces dernières années, devra être largement augmentée, en 2019, 500 000 € sont prévus au budget cette année.

Bien évidemment, nous avons, parallèlement enclenché un plan de redressement drastique, en réduisant les frais de personnels, mais aussi ceux relatifs à l'animation et à l'évènementiel.

De la même manière, tous les autres budgets ont été contraints, tels que Durancia dont la gestion est passée en Régie directe (Comme budget annexe de la Commune), mais également celui de la crèche garderie et du jardin d'enfants gérée avec l'ESF, avec la réduction des frais de personnels et de gestion.

Dans ce cadre, la réalisation du budget principal 2018 se présente ainsi :

Les résultats de clôture du Budget 2018 et des budgets annexes

Budget principal:

Fonctionnement : + 1 189 528.47 €

o Recettes = 6 871 862.64 €

o Dépenses = 5 992 334.17 €

Investissement : - 365 476.29 €

o Recettes = 1 157 339.32 €

o Dépenses = 1 414 813.65 €

Budget de l'eau :

Fonctionnement : + 52 103.97 €

o Recettes = 414 362.75 €

o Dépenses = 492 514.67 €

Investissement : + 1 136 721.72 €

o Recettes = 196 775.95 €

o Dépenses = 192 764.27 € Budget

du camping :

Fonctionnement : + 49 331.10 €

o Recettes 145 973.07 €

o Dépenses= 127 221.71 €

Investissement : + 99 594.43 €

o Recettes = 30 167.55 €

o Dépenses = 33 603.27 €

Budget du centre balnéoludique de Durancia :

Fonctionnement : +2 369.26 €

o Recettes = 61 084.10 €

o Dépenses = 58 714.84 € -

Investissement :

o Recettes

o Dépenses

Budget du Clot Enjaime :

Fonctionnement : + 580 853.63 €

o Recettes = 580 853.63
o Dépenses = 580 853.63

Investissement : + 580 853.63 €

o Recettes = 580 853.63
o Dépenses = 580 853.63

Budget du Cros Lateron :

Fonctionnement : + 2 458.50 €

o Recettes=2 458.50 €
o Dépenses = 2 458.50 €

Investissement : + 2 458.50 €

o Recettes = 2458.50 €
o Dépenses = 2 458.50 €

III — Le contexte du budget 2019

A - Les principaux point

Une baisse drastique des dotations de l'Etat depuis 2013 (plus de 37 %) soit une baisse de 360 512 € annuelle de DGF ;

La réduction des charges de l'emprunt importante à partir de 2018 : la charge de la dette a connu son dernier pic en 2017 et commence désormais à baisser (intérêts et capital) ;

L'obligation de mener des opérations stratégiques (Smart-Montgenèvre & Espace Prarial) ;

La redevance RARM et des recettes générales (dont les parkings qui repartent à la hausse) ;

Les énormes investissements dans la neige de culture portent excellentement leurs fruits ;

Une gestion qui vise à équilibrer les finances de la Régie des remontées Mécaniques, dont la redevance de la commune dépend ;

L'adaptation aux nouveaux enjeux de l'Office de Tourisme ;

B - Les objectifs généraux à respecter

Nous voulons privilégier les investissements structurants, participants au développement et à l'aménagement du territoire, à son attractivité, ainsi que les projets générant des économies de fonctionnement et aux services à la population et aux clients.

Il n'est pas rare d'entendre un discours tendant à relativiser l'importance de la diminution des dotations. On peut être à l'inverse frappé par le caractère abrupt de cette mesure consistant, seulement en trois exercices, à revenir sur plus de 10 ans de croissance des dotations de l'Etat aux collectivités. Mais, force est de constater que lorsqu'on nous dit que les collectivités territoriales absorberont la baisse de la DGF, en limitant l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation, ce n'est pas exact. Nous assurons le fonctionnement de services publics.

Certes, il existe des collectivités qui pourront s'endetter pour essayer de passer cette période difficile. Mais, elles seront sans doute peu nombreuses. Définitivement, nous n'en ferons pas partie, car le recours à l'emprunt serait assez antinomique avec l'objectif global de réduction de la dette publique.

Nos prévisions d'investissement drastiquement réduites vont reprendre, cette année, afin de ne pas trop handicaper notre économie, sans augmenter les impôts, respectant ainsi le levier fiscal dans les proportions définies dans nos engagements électoraux.

Le budget prévisionnel 2019 est sincère, équilibré et prudent.

La dette, qui reste raisonnable au regard du patrimoine communal, est stabilisée.

Le principe de prudence respecté ;

Aucun changement de méthode (Economies drastiques) ;

Une fourniture de prestation identique (Qualité de l'offre) ;

La diminution du niveau des charges, accompagnant la baisse des produits quand c'est nécessaire.

C - Les objectifs budgétaires prévisionnels 2019 (5)

Nous accélérons, autant que possible, notre développement par une stratégie offensive de diversification et de désaisonnalisation, tout en maîtrisant strictement nos dépenses. Dans ce contexte, le budget 2019 de la Commune de Montgenèvre est marqué par la stabilité des taux de fiscalité, qui ne sont pas augmentés, pour la troisième année. Nous respectons, par ailleurs, la norme dite « Macron ».

Ce budget est résolument tourné vers l'investissement parce que c'est la seule manière durable d'agir et d'inscrire l'action de la collectivité dans le temps et l'avenir.

Maitrise budgétaire

Pas d'augmentation des impôts locaux ;

Réduction des dépenses publiques ;

Réduction des effectifs ;

Renforcement de l'économie touristique ;

Amélioration des recettes des services ;

Amélioration de la qualité de vie et des services à la population

Création d'une Maison de services au public ;

Reprise de l'activité de la Poste, via une Agence postale ;
Création d'une station-service ;
Goudronnage du centre de la station ;
Relogement de la Mairie ;
Cap sur l'écomobilité ;
Installation de 27 Molocks et de trois espaces de compostage ;
Empierrement de ces derniers ;

Développement de la technologie et de l'intelligence artificielle

La modernisation reste une stratégie gagnante pour évoluer sereinement ;
Poursuite du développement de la smart Montgenèvre ;
Développement du projet européen PITER numérique ;
Extension de la fibre optique ; - Extension de la vente en ligne ;

Reprise des grands projets

Commune

Aménagement du Clôt Enjaime ;
Création du nouveau cimetière ;
Vente de la Mairie actuelle ;
Réinstallation transitoire de la Mairie au Forum ;
Restauration de l'ancienne Gendarmerie ;
Création de logements aidés ;
Nouvelle installation dans l'ancienne Gendarmerie de la Poste, de l'Office de Tourisme et des Services techniques ;
Création de parkings couverts à usage interne et à vendre ;
Perspective de déconstruction de l'ancienne station d'épuration ;
Réaménagement du lac des Alberts en le préservant ;
Création d'une voie verte à partir des Alberts (Montgenèvre - Les Alberts - Val des Prés — Briançon) ;
Installation de parkings en bordure de la voirie départementale ;

Domaine skiable

Lac Peychier : Définition et lancement des autorisations et appel d'offres pour réalisation 2020 ;

Numérique ;

Déploiement panneaux « numériques » front de neige (départ Télémix Chalmettes et départ Télécabine Chalvet) + points de ventes ;

Chalmettes / Espace Prarial et Obélisque ;
Evolution de « l'Application » / nouvelle version ;
Postes radio numérique (remplacement des postes actuels) ;
Changement des « Axess » front de neige (achat « internet » forfaits) ;
Logiciel gestion des secours ;
Webcam sommet Télésiège de la Crête ;
Consignes à skis (60) : intégration du service avec le forfait ;
Remplacement 3 Engins damage ;
Pilotage et Gestion de l'Energie ;
Etude de la SCET sur les statuts et le devenir de la RARM (premier rendu ce 24 janvier)
avec en perspective ;

Perfectionnement de l'offre touristique

Amélioration de la smart station Montgenèvre ;
Création du Chemin du patrimoine et de l'histoire (Tracé — Goudronnage — Fontaines — Bassins — Barrières - Talus - Signalétique directionnelle Signalétique informative - Croisements au cœur du village - Patrimoine sacrée (travaux) - Réservation numérique — Bancs - Eclairage public...) ;
Amélioration des parkings (accès par exemple) ;
A créer une signalétique directionnelle spécifique au parking de l'Obélisque ;
Vente en ligne de l'ensemble des produits notamment Durancia ;
Equipement de Durancia (Salon de coiffure — salle de fitness — sécurité caméras) ;

Equilibre financier du Budget 2019 et des budgets annexes

Budget principal :

Fonctionnement : 6 440 548.47 €
o Recettes = 6 440 548.47 €
o Dépenses = 6 440 548.47 €

Investissement : 3 053 592.38 €
o Recettes = 3 053 592.38 € ;
o Dépenses= 3 053 592.38 € ;

Budget de l'eau :

Fonctionnement : 475 022.80 €
o Recettes =475 022.80 €
o Dépenses =475 022.80 €

Investissement : 1 393 759.76€

o Recettes = 1 393 759.76 €
o Dépenses = 1 393 759.76€

Budget du camping :

Fonctionnement : 156 134.07€
o Recettes= 156 134.07 €
o Dépenses = 156 134.07 €

Investissement : 151 371.34 €
o Recettes =151 371.34€
o Dépenses = 151 371.34€

Budget du Clot Enjaime :

Fonctionnement : 580 853.63 €
o Recettes= 580 853.63 €
o Dépenses = 580 853.63 €

Investissement : 580 853.63 €
o Recettes= 580 853.63 €
o Dépenses =580 853.63 €

Budget du Cros Lateron :

Fonctionnement : 2 458.50 €
o Recettes = 2 458.50 €
o Dépenses = 2 458.50 €

Investissement : 2458.50 €
o Recettes = 2458.50 €
o Dépenses =2458.50 €

Etant présent et actif sur la scène nationale et internationale des stations de montagne, je peux vous assurer que la station de MONTGENEVRE jouit d'une excellente réputation. A plusieurs égards, nous sommes cités en exemple. Dans cet esprit, ne pensons qu'à la qualité de notre village et à notre avant gardisme dans la mise en place de nos politiques commerciales et programmes communaux. Chaque année, MONTGENEVRE est notamment reconnue pour la qualité de ses accès, son animation événementielle et son domaine skiable, qui se caractérise notamment par l'amplitude de son ouverture des pistes (de novembre à fin avril) sur le domaine international de la Via Lattea, dont les accords ont été renouvelés en 2017.

Elaborer un budget municipal de l'ampleur de celui de MONTGENEVRE est complexe avec 2 villages situés de part et d'autre du Col, comprenant globalement 547 habitants. Ces derniers sont chargés d'assurer l'accueil de plus de 20 000 clients, chaque jour en hiver les week-ends, ce qui demeure un exercice complexe voire même périlleux. D'autant que notre organisation, ainsi que nos installations, doivent être dimensionnées à leurs besoins pour bien les accueillir. Il faut savoir, que les aléas climatiques doublés d'une fréquentation touristique qu'ils conditionnent souvent, pèsent comme nous venons de le voir, sur notre politique budgétaire.

Néanmoins, la commune maintient le cap d'une fiscalité maîtrisée.

Dans tous les cas, notre budget 2019 est le résultat de réflexions approfondies et de compromis mesurés. Les choix ont été difficiles et nous espérons que votre décision de les voter soit unanime.

Ajoutons que les engagements pris par M. Christian ESTROSI, lors de sa visite à MONTGENEVRE en compagnie de tous les élus (Député, Sénatrice, Présidents de Conseil Départementaux, élus régionaux et départementaux, ainsi que l'ensemble des maires et élus locaux du département des Hautes-Alpes, sont en voie de réalisation, via le programme de subventions aux investissements (3,7 millions d'euros), qu'il faudra développer jusqu'à 2020 en vue de rester compétitif. Le Conseil Départemental, sous l'égide de son Président a également confirmé son appui complémentaire, à hauteur de 750 000€. A n'en pas douter, les financements, obtenus dans ce cadre, contribueront à renforcer l'intervention de notre collectivité en matière de développement économique, touristique et numérique.

Conclusion

Notre fiscalité a de tout temps été maîtrisée. Pour parvenir à cet objectif essentiel, nous avons contraint nos charges de fonctionnement, sans se laisser aller à un train de vie insupportable. Depuis 2015, comme nous venons de le voir, nos charges ont été drastiquement réduites afin d'obtenir les meilleurs résultats.

C'est vrai nous avons énormément investi, certes, mais il fallait rattraper le retard accumulé depuis des années en termes d'équipement de la station et présenter la meilleure image de notre pays lors des Jeux Olympiques de Turin (Quelques 300 journalistes présents dans la station durant la durée de cette manifestation majeure). Nos résultats attestent de notre réussite, d'autant qu'ils ont été facilités par l'appui sans faille de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

Pour preuve, la valeur de notre patrimoine immobilier est passé de 34 millions d'euros en 2007 à 61 millions d'euros en 2019, sans compter la déviation couverte (30.000 millions d'euros de l'Etat et de la Région PACA. Par ailleurs, elle est unanimement considérée comme une grande réussite en matière d'aménagement du territoire, d'autant que nos amis italiens ont investi, sur l'autre versant du col de Montgenèvre, quelques 130 millions d'euros avec 2 tunnels et une tranchée couverte.

Aussi, nous faisons partie de ceux qui disposent d'un niveau d'équipement correct et qui malgré une croissance zéro, n'ont que peu dégradé de tels acquis. Certes des incertitudes, nous viennent à l'esprit, telles que l'altération des dotations, les modifications institutionnelles, sans oublier les contraintes climatiques... Ces aléas, mes chers collègues, combinés à une représentation politique exsangue dans l'EPCI, auxquels il faut ajouter la charge de dossiers administratifs complexes et de délais d'instruction qu'il faudrait à tout prix réduire, sont des handicaps sérieux. De plus, le développement de notre potentiel économique et social est aujourd'hui en danger, dès lors que les recours administratifs se suivent, apparemment sans fondement, puisque la juridiction compétente a donné raison à la Commune qui avait obtenu les validations de l'Etat instructeur (Espace 3000 — Clos Enjaime, notamment..).

Pour l'avenir, nous voyons avec satisfaction baisser régulièrement les charges de l'amortissement de notre dette et nous allons accentuer nos économies de fonctionnement.

Dans l'esprit, nous avons intérêt à regrouper plusieurs de nos services (Commune Services administration — Services techniques — Office de Tourisme — Archives - locaux techniques — garages — logements des personnels saisonniers..) dans un bâtiment unique (Ancienne gendarmerie), plutôt que de conserver une multiplicité de petits sites, plus couteuse en maintenance et fonctionnement. Rationaliser les dépenses des véhicules en les installant, dans la cour, au plus près de leurs interventions — déneigement notamment -. Parallèlement, les services se verront dotés de locaux plus fonctionnels et mieux adaptés dans une configuration s'inspirant d'une Maison des services publics, dont nous allons faire un exemple, en station de montagne. Dans le même temps, il y a lieu d'envisager la vente de biens pléthoriques tels les bâtiments de l'Office de tourisme, des Services techniques et de l'ancienne école...

Enfin, notre politique de réduction des dépenses va s'accompagner de la définition d'une « Smart Grid » nous permettant de la conjuguer avec la « Smart Montgenèvre » en cours de développement, afin de réduire l'empreinte carbone et les dépenses énergétiques et les consommations en électricité - eau — transports... , en profitant de l'aide à la décision que procure la business intelligence.

Je remercie les membres de la Commission des finances et les autres élus du Conseil Municipal. Je salue aussi l'excellent travail du service des Finances avec Mme Charlotte COUDRAY. Enfin, j'ai une pensée particulière à l'égard de M. Daniel GARCIN et de nos cadres qui, avec leurs collaborateurs, ont appliqué sans état d'âme la cure d'austérité entreprise et qu'il faut impérativement poursuivre. Quant aux autres directeurs, non cités dans ce paragraphe, ils seront remplacés au fil du temps.

4) Budget de la commune / compte de gestion 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 du budget de la Commune, établi par Monsieur le Receveur Municipal qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	6 871 862,64 €	1 157 339,32 €
DEPENSES	5 992 334,17 €	1 522 815,61 €
Résultats de l'exercice	+879 528,47 €	- 257 474,33 €
Résultats de clôture 2017	+1 182 701,95 €	-108 001,96 €
Part affectée à l'investissement 2018	872 701,95 €	
Résultats de clôture 2018	+1 189 528,47 €	- 365 476,29 €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

l/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Budget de la commune / compte administratif 2018

Le Maire, Guy HERMITTE, quitte la séance.

M. Marc FORNESI expose le compte administratif 2018 du budget de la commune dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion du Receveur, à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	6 871 862,64 €	1 157 339,32 €
DEPENSES	5 992 334,17 €	1 522 815,61 €
Résultats de l'exercice	+879 528,47 €	-257 474,33 €
Résultats de clôture 2017	+1 182 701,95 €	-108 001,96 €
Part affectée à l'investissement 2018	872 701,95 €	
Résultats de clôture 2018	+1 189 528,47 €	-365 476,29 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc FORNESI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget de la Commune.

6) Budget de la commune / affectation du résultat 2018

Le Maire, Guy HERMITTE, expose les affectations du résultat 2018 du budget de la commune, à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018	
----------------------------------	--

<i>VOTE LE 14 mars 2019</i>	
Solde d'exécution d'investissement 2018	
Dépenses 001 (besoin de financement)	- 365 476,29 €
Recettes 001 (excédent de financement)	
Solde des restes à réaliser 2018	
<u>Investissement</u>	
besoin de financement	412 108€
excédent de financement	584 323,83 €
<u>Fonctionnement</u>	
déficit excédent	
Résultat de fonctionnement 2018	
<u>Résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + ou -)	
<u>Résultat antérieur reporté</u>	+879 528,47 €
(ligne 002 du CA 2017 précédé du signe + ou -)	+310 000 €
Résultat de clôture	1 189 528,47 €
AFFECTATION	
1/Affectation en réserves	900 000 €
R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris reste à réaliser)	
2/Report en fonctionnement R 002	289 528,47 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette affectation du résultat 2018 du budget de la commune.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Budget de la commune / budget primitif 2019

Le Maire, Guy HERMITTE, propose le budget primitif 2019 du budget de la commune comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	6 440 548,47 €	3 023 593,38 €

DEPENSES	6 440 548,47 €	3 023 593,38 €
Résultats de l'exercice	- €	- €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 de la commune.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8) Budget de l'eau / compte de gestion 2018

M. Marc FORNESI présente le compte de gestion 2018 du budget de l'eau, établi par Monsieur le Receveur Municipal qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	414 362,75 €	196 775,95 €
DEPENSES	492 514,67 €	192 764,27 €
Résultats de l'exercice 2018	-78 151,92 €	+ 4011,68€
Résultats de clôture 2017	+130 255,89 €	+1 132 710,04 €
Part affectée à l'investissement 2017	-	
Résultats de clôture 2018	+52 103,97 €	+1 136 721,72 €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre

2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9) Budget de l'eau / compte administratif 2018

Le Maire, Guy HERMITTE, quitte la séance.

M. Marc FORNESI expose le compte administratif 2018 du budget de l'eau dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion du Receveur, à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	414 362,75 €	196 775,95 €
DEPENSES	492 514,67 €	192 764,27 €
Résultats de l'exercice 2018	-78 151,92 €	+4 011,68€
Résultats de clôture 2017	+130 255,89 €	+1 132 710,04 €
Part affectée à l'investissement 2018		
Résultats de clôture 2018	+52 103,97 €	+1 136 721,72 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc FORNESI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget de l'eau.

10) Budget de l'eau / affectation du résultat 2018

Monsieur Marc Fornesi, expose les affectations du résultat 2018 du budget de l'eau, à savoir:

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 <i>VOTE LE 14 mars 2019</i>	
Solde d'exécution d'investissement 2018 Dépenses 001 (besoin de financement) Recettes 001 (excédent de financement)	1 136 721,72 €
Solde des restes à réaliser 2018 <u>Investissement</u> besoin de financement excédent de financement <u>Fonctionnement</u> déficit excédent	
Résultat de fonctionnement 2018 Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -) Résultat antérieur reporté (Ligne 002 du CA 2017 précédé du signe + ou -) Résultat de clôture	 -78 151,92 € +130 255,89 € 52 103,97 €
AFFECTATION	
1/Affectation en réserves R 1068 en investissement (Au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris reste à réaliser)	
2/Report en fonctionnement R 002	52 103,97 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette affectation du résultat 2018 du budget de l'eau.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11) Budget de l'eau / budget primitif 2019

Monsieur Marc Fornesi, propose le budget primitif 2019 du budget de l'eau comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
--	-----------------------	-----------------------

RECETTES	475 022,80 €	1 393 759,76 €
DEPENSES	475 022,80 €	1 393 759,76 €
Résultats de l'exercice	- €	-€

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 de l'eau.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12) Budget du camping / compte de gestion 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 du budget du camping, établi par Monsieur le Receveur Municipal qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	145 973,07 €	30 167,55€
DEPENSES	127 221,71 €	33 603,27 €
Résultats de l'exercice	+18 751,36 €	-3 435,72€
Résultats de clôture 2017	+ 30 759,74 €	+103 030,15 €
Part affectée à l'investissement 2018		
Résultats de clôture 2018	+49 331,10 €	+99 594,43 €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12) Budget du camping / compte administratif 2018

Guy HERMITTE, Maire, quitte la séance.

Monsieur Marc FORNESI expose le compte administratif 2018 du budget du camping dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion du Receveur, à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	145 973,07 €	30 167,55€
DEPENSES	127 221,71 €	33 603,27 €
Résultats de l'exercice	+18 751,36 €	-3 435,72 €
Résultats de clôture 2017	+30 759,74 €	+103 030,15 €
Part affectée à l'investissement 2018		
Résultats de clôture 2018	+49 331,10 €	+99 594,43 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc FORNESI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget du camping.

14) Budget du camping / affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire, expose les affectations du résultat 2018 du budget du camping, à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 <i>VOTE LE 14 mars 2019</i>	
---	--

Solde d'exécution d'investissement 2018	
Dépenses 001 (besoin de financement)	
Recettes 001 (excédent de financement)	99 594,43 €
Solde des restes à réaliser 2018	
<u>Investissement</u>	
besoin de financement	
excédent de financement <u>Fonctionnement</u>	
déficit excédent	
Résultat de fonctionnement 2018	
Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	+18 751,36 €
Résultat antérieur reporté	+30 579,74 €
(Ligne 002 du CA 2017 précédé du signe + ou -)	
Résultat de clôture	49 331,10 €
AFFECTATION	
1/Affectation en réserves	
R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris reste à réaliser)	
2/Report en fonctionnement R 002	49 331,10 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette affectation du résultat 2018 du budget du camping.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

15) Budget du camping / budget primitif 2019

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2019 du budget du camping comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	156 134,07 €	151 371,34 €
DEPENSES	156 134,07 €	151 371,34 €

Résultats de l'exercice	- €	- €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 du camping.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

16) Budget de Durancia Balnéo et SPA / compte de gestion 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 du budget de Durancia Balnéo et SPA, établi par Monsieur le Receveur Municipal qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	61 084,10€	- €
DEPENSES	58 714,84 €	- €
Résultats de l'exercice 2018	2 369,26 €	- €
Part affectée à l'investissement 2018		
Résultats de clôture 2018	2 369,26 €	- €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 12 décembre 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

17) Budget de Durancia Balnéo et SPA / compte administratif 2018

Guy HERMITTE, Maire, quitte la séance.

Monsieur Marc FORNESI expose le compte administratif 2018 du budget de Durancia Balnéo et SPA dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion du Receveur, à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	61 084,10€	- €
DEPENSES	58 714,84 €	- €
Résultats de l'exercice 2018	2 369,26 €	- €
Part affectée à l'investissement 2018		
Résultats de clôture 2018	2 369,26 €	- €

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc FORNESI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget de Durancia Balnéo et SPA.

18) Budget de Durancia Balnéo et SPA/ affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire, expose les affectations du résultat 201 du budget de Durancia Balnéo et SPA, à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 <i>VOTE LE 14 mars 2019</i>	
---	--

Solde d'exécution d'investissement 2018 Dépenses 001 (besoin de financement) Recettes 001 (excédent de financement)	
Solde des restes à réaliser 2018 <u>Investissement</u> besoin de financement excédent de financement <u>Fonctionnement</u> déficit excédent	
Résultat de fonctionnement 2018 <i>Résultat de l'exercice</i> (précédé du signe + ou -) <i>Résultat antérieur reporté</i> (Ligne 002 du CA 2017 précédé du signe + ou -) Résultat de clôture	 2 369,26 € 2 369,26 €
AFFECTATION	
1/Affectation en réserves R 1068 en investissement (Au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris reste à réaliser)	
2/Report en fonctionnement R 002	2 369,26 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette affectation du résultat 2018 du budget de Durancia Balnéo et SPA.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19) **Budget de Durancia Balnéo et SPA / budget primitif 2019**

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2019 Balnéo et SPA suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	825 073 €	68 672,92 €

DEPENSES	825 073 €	68 672,92 €
Résultats de l'exercice		

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 de Durancia Balnéo et SPA.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20) Budget du Clôt Enjaime / compte de gestion 2018 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 du budget du Clôt Enjaime, établi par Monsieur le Receveur Municipal qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES		
DEPENSES		
Résultats de l'exercice		
Résultats de clôture 2017		580 853,63 €
Résultats de clôture 2018		580 853,63 €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre

2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections Budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

21) Budget du Clôt Enjaime / compte administratif 2018

Le Maire, Guy HERMITTE, quitte la séance.

M. Marc FORNESI expose le compte administratif 2018 du budget du Clôt Enjaime dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion du Receveur, à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES		
DEPENSES		
Résultats de l'exercice		
Résultats de clôture 2017		580 853,63 €
Résultats de clôture 2018		580 853,63 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc FORNESI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget du Clôt Enjaime.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

22) Budget du Clôt Enjaime / affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire expose les affectations du résultat 2018 du budget du Clôt Enjaime, à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 <i>VOTE LE 14 mars 2019</i>	
Solde d'exécution d'investissement 2018 Dépenses 001 (besoin de financement) Recettes 001 (excédent de financement)	580 853,63 €
Solde des restes à réaliser 2018 <u><i>Investissement</i></u> besoin de financement excédent de financement <u><i>Fonctionnement</i></u> déficit excédent	
Résultat de fonctionnement 2018 <u><i>Résultat de l'exercice</i></u> (précédé du signe + ou -) <u><i>Résultat antérieur reporté</i></u> (Ligne 002 du CA 2018 précédé du signe + ou -) Résultat de clôture	0,00 € 0,00 €
AFFECTATION	
1/Affectation en réserves R 1068 en investissement (Au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris reste à réaliser)	
2/Report en fonctionnement R 002	0,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette affectation du résultat 2018 du budget du Clôt Enjaime.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

23) Budget du Clôt Enjaime / budget primitif 2019

Le Maire, Guy HERMITE, propose le budget primitif 2019 du budget du Clôt Enjaime comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
--	----------------	----------------

RECETTES	580 853,63 €	580 853,63 €
DEPENSES	580 853,63 €	580 853,63 €
Résultats de l'exercice		

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 du Clôt Enjaîme

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

24) Budget Cros Lateron / compte de gestion 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 du budget du Cros Lateron, établi par Monsieur le Receveur Municipal qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES		
DEPENSES		
Résultats de l'exercice		
Résultats de clôture 2017		2 458,50 €
Résultats de clôture 2018		2 458,50 €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

25) Budget du Cros Lateron / compte administratif 2018

Le Maire, Guy HERMITTE, quitte la séance.

M. Marc FORNESI expose le compte administratif 2018 du budget du Cros Lateron dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion du Receveur, à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES		
DEPENSES		
Résultats de l'exercice		
Résultats de clôture 2017		
		2 458,50 €
Résultats de clôture 2018		
		2 458,50 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc FORNESI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget du Cros Lateron.

25) Budget du Cros Lateron / affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire expose les affectations du résultat 2018 du budget du Cros Lateron, à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 <i>VOTE LE 14 mars 2019</i>	
Solde d'exécution d'investissement 2018 Dépenses 001 (besoin de financement) Recettes 001 (excédent de financement)	2 458,50 €
Solde des restes à réaliser 2017 <u><i>Investissement</i></u> besoin de financement excédent de financement <u><i>Fonctionnement</i></u> déficit excédent	
Résultat de fonctionnement 2018 <u><i>Résultat de l'exercice</i></u> (précédé du signe + ou -) <i>Résultat antérieur reporté</i> (ligne 002 du CA 2017 précédé du signe + ou -) Résultat de clôture	0,00 € 0,00 €
AFFECTATION	
1/Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris reste à réaliser)	
2/Report en fonctionnement R 002	0,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette affectation du résultat 2018 du budget du Cros Lateron.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

27) Budget du Cros Lateron / budget primitif 2019

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2019 du budget du Cros Lateron comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT

RECETTES	2 458,50 €	2 458,50 €
DEPENSES	2 458,50 €	2 458,50 €
Résultats de l'exercice		

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 du Cros Lateron.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE cette délibération, votée par section et par chapitre, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

28) Versement d'une subvention au CCAS pour l'année 2019

Madame Françoise Mille-Schaack expose que pour permettre le fonctionnement du CCAS, le Président de son conseil d'administration sollicite la commune pour le versement d'une subvention de 3500 €. Cette subvention est notamment destinée à l'organisation du repas des anciens et à des aides.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le montant de cette subvention pour l'année 2019.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

29) Ligne de Transport Briançon-Montgenèvre » : convention avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Madame Alexandra Janion expose que la Région, autorité organisatrice en matière de transports publics routiers de personnes, organise des services réguliers de transport public routier non urbains de personnes, nommés « Briançon-Montgenèvre ».

Si les critères actuels de la Région ne permette pas de subventionner les navettes touristiques, elle autorise, toutefois, les collectivités à prendre à leur charge les extensions ou les créations de services, permettant de répondre à leurs besoins.

En plus du cadencement ordinaire, mis en place par la Région, la Commune de Montgenèvre et la Régie Autonome des Remontées Mécaniques souhaitent rajouter des fréquences en fonction de ses besoins, notamment pour une desserte interne, en contrepartie d'une participation financière.

Dans ce cadre, une convention entre la Région, la Commune de Montgenèvre et la Régie Autonome des Remontées Mécaniques doit être signée.

Par cette dernière, la commune de Montgenèvre et la Régie Autonome des Remontées Mécaniques s'engagent à prendre, à leur charge, les frais supplémentaires liés à la mise en place de ce service complémentaire, pour un montant annuel de 40 000 €.

Compte-tenu de la participation financière, les usagers suivants bénéficieront de l'accès gratuit sur le service Briançon/Montgenèvre.

- Le personnel de la Commune ;
- Le personnel de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques ;
- Le personnel de l'Office de Tourisme ;
- Les enfants du club de ski de Montgenèvre.

La gratuité est conditionnée par la présentation de la carte professionnelle ou de la carte « d'adhérent » pour les enfants du club de ski de Montgenèvre.

La convention entre la Région, la Commune de Montgenèvre et la Régie Autonome des Remontées Mécaniques sera valable jusqu'au 31 août 2022.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer, avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la convention dite « transport public routier de personnes, convention avec la Commune de Montgenèvre et la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre pour sa participation financière sur des lignes régulières ».

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

30) Tarif de redevance du domaine public dans le cadre de l'exploitation d'un local et des tennis des Alberts

Monsieur Luc PASCAL informe le Conseil Municipal que M. Ludovic SCALA avait sollicité la commune afin de disposer des terrains de tennis des Alberts afin d'y organiser des stages de tennis dans l'été.

Lors des échanges, il avait été proposé que la commune soumette à cet opérateur de poursuivre l'activité d'exploitation de ces terrains de tennis, du 15 juin au 15 décembre, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. Le titulaire se rémunère sur la location des cours et l'apprentissage de la discipline et paye une redevance à la mairie.

La saison d'été 2018 s'étant bien passée, il est nécessaire de renouveler cette redevance pour 1 saison.

Monsieur Ludovic Scala souhaite :

- Proposer aux résidents du camping des animations sportives, en dehors des stages classiques, avec une participation financière ;
- Proposer des stages multi-activités pour offrir un temps d'activité plus long
- Créer de nouveau partenariat avec les acteurs de la vallée ;

Le tarif de redevance proposé pour ces tennis, ainsi que pour l'utilisation d'un local, s'élève à 2 800 €. Il est proposé le paiement en trois fois (1/3 avant le début de la saison, 1/3 au milieu de la saison et 1/3 à la fin de la saison).

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver ce montant de redevance.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

31) Clôt-Enjaime — Biens vacants sans maître

M.Jérôme Salomon rappelle au Conseil Municipal l'article 713 du Code Civil qui stipule que « *les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur laquelle ils sont situés* ».

Dans ces conditions, deux cas de figure peuvent se présenter :

- Cas 1 : La succession de l'immeuble est ouverte depuis plus de 30 ans et aucun héritier ne s'est manifesté
- Cas 2 : L'immeuble n'a pas de propriétaires connus et les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans (ou ont été acquittées par un tiers).

Dans le premier cas, le bien est incorporé dans le domaine de la collectivité (ou de l'Etat) de droit, dans le deuxième cas une procédure spécifique est à mettre en œuvre. Après incorporation, la commune (ou l'Etat) assume l'ensemble des responsabilités qui incombent au propriétaire (travaux d'entretien ou de sécurité, les taxes, etc.). 3

Les parcelles A394 et A420 sont confrontées au cas n^o2. Dans ces conditions, il y a lieu de réaliser la procédure de déclaration de biens vacants sans maître.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager la procédure de biens vacants et sans maître pour les parcelles A394 et A 420.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document permettant de procéder à cette opération.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à 5 voix pour et 2 abstentions.

Au cours du débat qui a suivi le vote de cette délibération, il est précisé que la procédure, ci-dessus, ne saurait être mis en œuvre que si les propriétaires n'étaient pas identifiés.

32) Approbation du choix la CAO - AMO Clôt Enjaime

Monsieur Francis Isambert expose que, le projet d'urbanisation du Clot Enjaime (7,2 ha) est inscrit dans la politique de développement touristique de la commune de Montgenèvre, située en limite frontalière, privilégiant la mixité des habitats — touristique, permanent, social et saisonnier. La commune a lancé une procédure de recrutement d'un cabinet chargé de l'accompagner pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Dans ce cadre, une mise en concurrence a été lancée et publiée le 01 février 2019 sur le profil acheteur de la commune sur la plateforme dématérialisée achatpublic.com et sur « Le Moniteur ».

Pour rappel, il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles, d'une procédure de type MAPA à prix global et forfaitaire avec 7 étapes bien distincts dont une transversale :

- Etape 1 : Mise au point définitive des conditions de réalisation ;
- Etape 2 : Gestion générale (étape transversale) ;
- Etape 3 : Assistance à la désignation du bureau de contrôle et du coordonnateur SPS ;
- Etape 4 : Accompagnement de la maîtrise d'œuvre ;

- Etape 5 : Suivi de la réalisation travaux d'infrastructure, d'aménagement paysager ;
- Etape 7 : Assistance à la réalisation du programme de construction.

Chaque étape fait l'objet d'une autorisation d'engagement en tenant compte de l'officialisation de la mosaïque foncière et au fur et à mesure de l'avancement des phases précédentes pour l'heure, les étapes 1 et 2 démarreront dès la notification du marché suite au Conseil municipal de ce jour. Le démarrage des étapes suivantes sera conditionné par le bon déroulement de l'étape 1.

Seul un cabinet d'urbanisme a répondu à la procédure.

La CAO s'est réunie le 26 février 2019 pour procéder à l'ouverture des plis et au choix du lauréat. Elle a désigné le cabinet :

Entreprise retenue	Montant des marchés HT
Cabinet Christian LUYTON	296 000 € HT

Le montant des 2 étapes s'élèvent à :

Etape 1 : Mise au point définitive des conditions de réalisation	67 000 € HT
Etape 2 : Gestion générale	16 800 € HT

Comme indiqué à l'article 8 du CCAP, la résiliation pourra être demandée soit pour motif d'intérêt général par l'administration, soit pour une faute du titulaire, prononcée aux frais et risques du titulaire.

Le cabinet retenu a été approuvée par les membres de la CAO à l'unanimité. Au regard des éléments fournis dans l'offre, il est proposé au conseil municipal de retenir le Cabinet Christian LUYTON.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Approuve l'exposé de M. Francis Isambert,
- Valide la proposition de la commission d'appel d'offre de retenir le Cabinet Christian LUYTON.
- Demande à Monsieur le Maire de notifier dans les meilleurs délais le marché correspondant au Cabinet retenu.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

33) Election des représentants du Conseil Municipal au sein du COPIL

Madame Françoise Mille-Schaack expose que l'aménagement de la zone du Clôt Enjaime a officiellement repris à la suite de la réunion de l'Assemblée Générale des Propriétaires qui s'est tenue le 27 février 2019.

Aussi, le projet étant un Projet Urbain partenarial, dont la commune est maître d'ouvrage, il a été décidé, en 2012, de créer un Comité de Pilotage.

Dans ce cadre, il a été prévu que la Présidence revient de droit au Maire, et la présence de 3 élus titulaires et de deux élus suppléants issue des membres du Conseil Municipal.

Le projet ayant redémarré et la dernière élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Copil remontant au 5 octobre 2012, il y a lieu réélire les membres siégeant dans cette instance à la suite des élections municipale de 2014.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de ces 5 membres.

Pour rappel, le Comité de Pilotage du Clôt Enjaime est composé de la façon suivante :

● Présidents :

- Guy Hermitte, Maire de Montgenèvre
- Dominique Bérard, constructeur-aménageur, membre titulaire représentant les professionnels de l'immobilier ;

● Membres :

- 3 élus municipaux, membres titulaires ;
- 2 élus municipaux, membres suppléants ;
- M. Fabrice MOENNE LOCCOZ, membre titulaire, représentant les propriétaires ;
- MM. Jean Philippe TERROLLE et Christian JOURDAIN, membres suppléants représentant les propriétaires ;
- Le Directeur Général des Services de la Mairie de Montgenèvre agissant en qualité de Directeur du COPIL ;
- Le Directeur de Cabinet du Maire de Montgenèvre ;
- Le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Montgenèvre ;
- Un personnel administratif de la Mairie de Montgenèvre, assurant le secrétariat ;

Sont candidats :

- Au titre des représentants titulaires :
Monsieur Marc Fornesi ;

Monsieur Michel Meyer ;

Monsieur Francis Isambert ;
- Au titre de représentants suppléments :
Madame Michèle Glaive-Moreau ;

Madame Françoise Mille Schaack ;

Ont obtenu :

- Au titre des représentants titulaires :
 - Monsieur Marc Fornesi 7 voix
 - Monsieur Michel Meyer 7 voix
 - Monsieur Francis Isambert 7 voix

- Au titre de représentants suppléments :
 - Madame Michèle Glaive-Moreau 7 voix
 - Madame Françoise Mille Schaack 7 voix

34) Autorisation le Maire à accepter le don de la parcelle de l'association « Pour l'accueil des handicapés dans un cadre naturel et écologie »

Monsieur Luc Pascal informe au Conseil Municipal que l'association « Pour l'accueil des handicapés dans un cadre naturel et écologie » a manifesté son attention de faire don, à la Commune de Montgenèvre, de la parcelle n° F842, situé aux Alberts.

Cette association a précisé que ce don serait assorti d'une condition : faire de cette parcelle une aire de loisirs et de pique-nique accessible aux personnes handicapées.

Conformément à l'article L 2242-4 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a accepté ce don à titre conservatoire, dans l'attente de la décision du Conseil Municipal.

En effet, l'article L 2242-1 du même code prévoit que le conseil municipal est compétent pour statuer sur les dons et legs faits à la commune.

Dans ces conditions, il est demandé au CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- D'accepter le don de la parcelle F842 de l'association « Pour l'accueil des handicapés dans un cadre naturel et écologie » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire ;

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

35) Autoriser le maire à signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec le SyME05

Madame Alexandra Janion indique que dans le cadre de la construction d'une station-service sur le domaine public de la Commune par la société Briancondis et en complément de l'offre en carburants traditionnels, il est proposé par le SyMEnergie05 de porter la maîtrise d'ouvrage et de financer la réalisation d'un super-chargeur électrique, composé de bornes de recharges rapides et d'un système de recharge pour vélo électrique, sur le même site de la future station-service.

Le Syndicat développe ainsi des infrastructures de recharge au sein du réseau Eborn, qui associe les cinq syndicats d'énergie du sud de la France, couvre les départements des Hautes-Alpes, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche, et développe des projets portant le label régional « Flexgrid »,

préfigurant un mode de consommation plus durable et soucieux des enjeux environnementaux. Une des démarches, appelée « Smartcharging », consiste à offrir à l'automobiliste des réponses aux questions d'usage (disponibilité des parkings, à quelle heure l'utilisateur doit-il repartir avec une charge complète, quelle autonomie minimum souhaite-t-il avoir au plus tôt dans son véhicule. . .) en fonction de composantes économiques et techniques qu'il aurait à disposition pour faire des choix (niveau de carbone de l'électricité, offre d'électricité verte, contrainte réseau..).

Pour la construction de cette station multimodale de rechargement pour véhicules électriques La Commune s'engage à proposer un terrain dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de quarante ans pour la mise en place des équipements de rechargement électrique

Le Syndicat construira une station de recharge multimodale incluant des points d'alimentation pour automobiles, scooters et vélos électriques. Pour les voitures, la station proposera une gamme de puissance offrant différents services de recharge en mode rapide (super-charge >22kw/point) et ultra rapide (ultra-fast >100kw/point).

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d' autoriser le Maire à signer cette convention avec le SyMEnergie05 et prendre toutes dispositions dans ce sens.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

36) ACTUALISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS : définition des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET, ainsi que des modalités d'utilisation des droits

Madame Françoise Mille-Schaack expose au Conseil Municipal,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif à l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT et relatif aux agents non titulaires de la FPT.

VU le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État

VU le Décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

VU le Décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

VU la circulaire n 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale

CONSIDERANT qu'il convient de préciser les modalités d'application du compte épargne temps dans la collectivité,

APRES DELIBERE,

**ADOpte LE DISPOSITIF SUIVANT ET PRECISE QUE CE DISPOSITIF
PRENDRA EFFET A COMPTEr DU 01/04/2019,**

**PRECISE QUE CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION DE CREATION DU CET.**

ARTICLE 1 : OBJET :

La présente délibération règle les modalités de gestion du compte épargne temps (CET) dans les services de la collectivité.

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRES :

Les agents titulaires et non titulaires de droit public employés à temps complet ou à temps incomplet, de manière continue depuis un an, peuvent solliciter l'ouverture d'un CET.

ARTICLE 3 : AGENTS EXCLUS :

-Les fonctionnaires stagiaires,

-Les agents détachés pour stage qui ont, antérieurement à leur stage, acquis des droits à congés au titre du compte épargne-temps en tant que fonctionnaires titulaires ou agents non titulaires conservent ces droits mais ne peuvent ni les utiliser ni en accumuler de nouveaux durant le stage,

-Les agents non titulaires recrutés pour une durée inférieure à une année,

-Les assistants maternels et familiaux,

-Les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique, des assistants et assistants spécialisés d'enseignement artistique,

ARTICLE 4 : CONSTITUTION ET ALIMENTATION DU CET :

Le CET pourra être alimenté chaque année dans les conditions suivantes :

- ▶ Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT.
- ▶ Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt,
- ▶ Les jours de fractionnement accordés au titre des jours de congés annuels non pris dans la période du 1^{er} mai au 31 octobre.
- ▶ Le report de jours de congés annuels acquis durant les congés pour indisponibilité physique.
- ▶ Les jours de repos compensateur (récupération des heures supplémentaires notamment)
- ▶

ARTICLE 5 : NOMBRE MAXIMAL DE JOURS POUVANT ETRE EPARGNES :

Le nombre total des jours maintenus sur le CET ne peut pas excéder 60 jours.

Pour des agents à temps partiel ou employés à temps non complet, le nombre maximum de jours pouvant être épargnés par an ainsi que la durée minimum des congés annuels à prendre sont proratisés en fonction de la quotité de travail effectuée.

ARTICLE 6 : ACQUISITION DU DROIT A CONGES :

Le droit à congé est acquis dès l'épargne du 1^{er} jour et n'est pas conditionné à une épargne minimale.

ARTICLE 7 : UTILISATION DES CONGES EPARGNES :

Le compte épargne temps peut être utilisé au choix des agents :

- 1- Par le maintien des jours épargnés sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure et dans le respect du plafond de 60 jours,
- 2- Par la monétisation du compte épargne temps qui peut prendre la forme :
 - du paiement forfaitaire des jours en cas de départ en retraite ou de mutation,
 - de la prise en compte des jours au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

La destination des jours épargnés et disponibles sur le CET peut être modifiée chaque année.

Le droit d'option doit être effectué au plus tard le 31 janvier de l'année suivant l'acquisition des droits (n+1).

En l'absence d'exercice d'une option avant le délai requis :

- ▶ Les jours excédant vingt jours sont obligatoirement pris en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) pour le fonctionnaire CNRACL,
- ▶ Les jours excédant vingt jours sont obligatoirement indemnisés pour l'agent non titulaire et fonctionnaire IRCANTEC.

DROIT D'OPTION POSSIBLE dans la collectivité qui a délibéré en vue de la monétisation du CET

L'option de choix s'exerce au plus tard le 31 janvier de l'année N+1 pour les jours inscrits sur le CET au 31.12.N		
	<i>Jusqu'à 20 jours épargnés</i>	<i>Au-delà des 20 premiers jours</i>
Fonctionnaires CNRACL	Utilisation des jours uniquement en congés	L'agent doit se prononcer pour utiliser les jours selon une ou plusieurs options : - RAFP - indemnisation - maintien sur le CET dans la limite de 60 jours
		Si l'agent ne fait pas connaître ses options, les jours sont pris en compte au sein de la RAFP

Agents titulaires fonctionnaires affiliés à CNRACL	non et non à la	Utilisation des jours uniquement en congés	L'agent doit se promouvoir ou utiliser les jours selon une ou plusieurs options : - indemnisation - maintien sur le CET dans la limite de 60 jours
			Si l'agent ne fait pas connaître ses options, les jours sont automatiquement indemnisés

7-1-Utilisation sous forme de congés :

*Utilisation conditionnée aux nécessités de service :

La consommation du CET sous forme de congés reste soumise au respect des nécessités de service. Toutefois, les nécessités du service ne peuvent être opposées à l'utilisation des jours épargnés sur le CET lorsque l'agent demande le bénéfice de ses jours épargnés à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption ou de paternité ou d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale). Dans ce cas, l'agent bénéficie de plein droit des congés accumulés sur son CET.

La règle selon laquelle l'absence du service au titre des congés annuels ne peut excéder 31 jours consécutifs n'est pas applicable à une consommation du CET.

Le refus opposé à la demande d'utilisation du CET doit être motivé. Il ne peut être justifié que pour un motif d'incompatibilité avec les nécessités du service. L'agent a la possibilité de former un recours auprès de l'autorité dont il relève et celle-ci statuera après consultation de la Commission Administrative Paritaire (CAP).

Nb : Il appartient à l'employeur de préciser les règles d'accolement des jours épargnés sur le CET avec les congés de toute nature et les jours RTT qu'il entend appliquer.

*Nombre maximal de jours épargnés :

Le maintien des jours déjà épargnés sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure sous forme des congés est automatique (dès lors que leur nombre ne dépasse pas 60) sans que les agents n'aient à en faire la demande.

Le nombre maximum de jours maintenus sur le CET ne peut pas excéder 60 si l'agent décide de ne pas consommer ses jours dans l'immédiat : les jours non utilisés au-delà de 60 jours ne pouvant pas être maintenus sur le CET, sont définitivement perdus.

7-2-Compensation financière:

La compensation financière peut prendre deux formes :

- ▶ **Paiement forfaitaire des jours épargnés en cas de départ en retraite ou mutation.**
- ▶ **Conversion des jours épargnés en points de retraite supplémentaire (RAFP).**

Nb : Lorsque la délibération permet une compensation financière, elle ne peut pas privilégier ou exclure un ou plusieurs de ces modes de consommation, ni limiter le nombre des jours susceptibles de faire l'objet d'une compensation financière sous forme d'indemnité forfaitaire ou de versement au régime de retraite supplémentaire.

Il appartient à l'agent d'exercer le droit d'option, dans les proportions qu'il souhaite, avant le 31.01 de l'année n+1. Cette liberté d'option est cependant ouverte uniquement pour les jours épargnés au-delà des 20 premiers jours du CET

Fonctionnaire relevant de la CNRACL :

Le fonctionnaire affilié au régime spécial CNRACL ne peut utiliser ses vingt premiers jours du compte épargne temps que sous forme de congés.

Les jours épargnés excédant les vingt premiers jours donnent lieu à option, dans les proportions que le fonctionnaire souhaite, entre :

- ▶ La prise en compte au sein du régime de retraite supplémentaire de la fonction publique.
- ▶ L'indemnisation forfaitaire des jours.
- ▶ Le maintien des jours sur le compte épargne temps.

Les jours devant faire l'objet d'une indemnisation ou de la prise en compte au sein du régime RAFP sont retranchés du compte épargne temps à la date d'exercice de l'option.

Fonctionnaire relevant du régime général et agents non titulaires :

Ces agents ne peuvent utiliser leurs vingt premiers jours du compte épargne temps que sous forme de congés.

Les jours épargnés excédant les vingt premiers jours donnent lieu à option dans les proportions que l'agent souhaite, entre :

- ▶ L'indemnisation des jours.
- ▶ Le maintien des jours sur le compte épargne temps.

Les jours devant faire l'objet d'une indemnisation sont retranchés du compte épargne temps à la date d'exercice de l'option.

7-2-1-Montant de l'indemnisation forfaitaire :

Il est fixé en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent et est identique à celui des fonctionnaires de la Fonction publique de l'Etat :

- ▶ Catégorie A : 125 euros par jour.
- ▶ Catégorie B : 80 euros par jour.
- ▶ Catégorie C : 65 euros par jour.

Il s'agit de montants bruts desquels il faut retrancher la cotisation sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Catégorie

	A	B	C
Montants bruts : (1)	125,00 €	80,00 €	65,00 €
Assiette de prélèvements (97 % des montants bruts)	121,25 €	77,60 €	63,05 €
CSG : 7,5 % de l'assiette : (2)	9,09 €	5,82 €	4,73 €
CRDS : 0,5 % de l'assiette : (3)	0,61 €	0,39 €	0,32 €
Montants nets : (= 1 – 2 – 3)	115,30 €	73,79 €	59,95 €

Les sommes qui sont versées à l'agent au titre de l'indemnisation du CET entrent, pour les fonctionnaires, dans l'assiette de cotisations RAFP dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux autres rémunérations accessoires, à savoir dans la limite de 20 % du traitement indiciaire et sur la base d'un taux de 10 %.

L'indemnité versée au titre de la monétisation du CET est **imposable**.

7-2-2-Prise en compte au sein du RAFP :

Seuls les fonctionnaires relevant de la CNRACL sont concernés.

Le plafond de 20 % du traitement indiciaire brut ne s'applique pas pour les montants versés au régime de la retraite additionnelle au titre des jours épargnés sur le CET, c'est à dire que doivent être pris en compte les montants réels demandés, quel que soit le rapport entre les primes de l'agent et son traitement indiciaire brut.

Le versement des jours au régime de la retraite additionnelle consiste :

- ▶ En conversion des jours en valeur chiffrée dans un premier temps.
- ▶ En calcul des cotisations de la RAFP sur la base de la valeur chiffrée déterminée dans un deuxième temps.
- ▶ En détermination du nombre des points RAFP sur la base des cotisations versées dans un troisième temps.

NB : reportez-vous à la note « CET » pour précisions sur ce calcul.

Le versement des jours au régime RAFP intervient nécessairement dans l'année au cours de laquelle l'agent a exprimé son souhait.

La valorisation des jours versés au régime RAFP n'entre pas dans l'assiette de l'impôt sur le revenu, contrairement aux jours ayant fait l'objet de l'indemnisation forfaitaire.

Par contre, les sommes versées au titre du RAFP, au moment de la liquidation de pension, seront prises en compte dans le revenu imposable.

ARTICLE 8 :DEMANDE D'ALIMENTATION ANNUELLE DU CET **ET INFORMATION ANNUELLE DE L'AGENT :**

La demande d'alimentation du CET doit être formulée au plus tard le 31/01 de chaque année.

L'agent est informé annuellement des droits épargnés et consommés, au plus tard le 31/12 de chaque année.

ARTICLE 9 : CHANGEMENT D'EMPLOYEUR :

Le fonctionnaire conserve ses droits à congés acquis au titre du CET en cas de :

***Mutation :**

Nb : Une possibilité de conventionnement existe pour les deux collectivités (d'origine et d'accueil) du fonctionnaire. La convention prévoit des modalités financières de transfert du CET. Le contenu de la convention est laissé à l'appréciation des exécutifs locaux.

Cette disposition est destinée à permettre un dédommagement de la collectivité d'accueil qui devra assumer le CET en facilitant la recherche d'un accord avec la collectivité d'origine dans laquelle le CET a été alimenté mais non consommé. Toutefois, les collectivités et établissements concernés ne sont pas tenus de conclure une telle convention. Adoptez une délibération précisant le contenu de la convention et autorisant l'autorité territoriale à la signer si besoin.

***Détachement auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public relevant du champ d'application de la loi du 26 janvier 1984**

***Détachement dans une autre fonction publique**

***Disponibilité**

***Congé parental**

***Accomplissement du service national et des activités dans la réserve opérationnelle et dans la réserve sanitaire**

***Placement en position hors-cadres**

***Mise à disposition (y compris auprès d'une organisation syndicale) :**

ARTICLE 10 : REGLES DE FERMETURE DU CET :

Le CET doit être soldé à la date de la radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent non titulaire. Le non-titulaire doit solder son CET avant chaque changement d'employeur.

NB : Facultatif et conditionné au fait que la délibération prévoit la monétisation du CET :

L'agent qui a opté pour la monétisation et qui cesse définitivement ses fonctions a droit au versement du solde éventuel à la date de la cessation de fonctions qui résulte :

- ▶ De l'admission à la retraite
- ▶ De la démission régulièrement acceptée.
- ▶ Du licenciement.
- ▶ De la révocation
- ▶ De la perte de l'une des conditions de recrutement.
- ▶ De la non-intégration à l'issue de la période de disponibilité.

- ▶ De la fin du contrat pour les non titulaires.

Décès de l'agent :

En cas de décès d'un titulaire du CET, les jours épargnés sur le compte donnent lieu à une indemnisation de ses ayants droit. Le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est multiplié par le montant forfaitaire correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès.

Cette indemnisation est effectuée en un seul versement, quel que soit le nombre de jours en cause.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

37) Motion contre la fermeture programmée de la déchetterie de Mallefosse

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Briançonnais projette de réduire les horaires d'ouverture de la déchetterie de la Clarée.

Il rappelle que la Commune de Val des Près a été une des premières à mettre à disposition un terrain pour la collecte des déchets et que le maintien à minima des plages d'horaires actuelles est souhaitable pour offrir ce service à la population de la Clarée mais aussi celle des villages voisins, qui devrait sinon se rendre dans une autre déchetterie plus éloignée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- S'inquiète de la diminution des horaires d'ouverture de la déchetterie de la Clarée, - Demande au Président de la Communauté de Communes du Briançonnais de maintenir à minima les ouvertures actuelles pour permettre à la population de la Clarée et des villages voisins comme Montgenèvre de bénéficier de ce service.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

38) Autoriser le maire à lancer les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable

Monsieur Marc Fornesi, informe le Conseil municipal que la signature des arrêtés préfectoraux portant déclaration d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable de Sagne Enfonza, Bois de la Blanche, Clos de la Vieille et Doire aval - Lac Psychier entraîne l'acquisition de terrain et la réalisation de travaux de mise en conformité des captages

La première phase des travaux concerne la mise en conformité des captages et notamment celui au fil de l'eau de la Doire. Il consiste en la fourniture et la mise en place d'un dispositif de maintien du débit réservé et d'un dispositif pour limiter le prélèvement.

La seconde partie des travaux comportent la pose de clôture amovible autour des points de prélèvements, des travaux de génie civil afin de sécuriser ces périmètres.

A noter l'avertissement judiciaire, qui a été notifié le ...au Maire, par la Police de l'eau, au motif que les travaux, ci-dessus, n'ont pas été exécutés durant l'année 2018. Il s'agissait tout simplement d'attendre les décisions relatives à l'octroi de subventions, dont on perçoit ci-après l'importance.

Le montant des travaux et acquisition de parcelles dans les périmètres immédiats s'élèvent à 188 231 €, le plan de financement est le suivant :

Financement	Montant HT	Taux %
Etat - DETR	56 469,36	30
Département	9 825,00	5
Agence de l'Eau RMC	49 127,00	26
Sous-total 1 subventions publiques	115 421,36	61
Maître d'ouvrage 20% au minimum	72 809,84	39
- Autofinancement - Em runt		
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	72 809,84	
TOTAL*	188 231,20	100

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

39) Avis concernant la sortie de la Commune de Saint Chaffrey du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais

Monsieur le Maire Guy Hermitte informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la Commune de Saint Chaffrey, membre du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais (SIEPB), de son retrait de celui-ci. L'activité du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais concerne la maintenance et l'entretien de l'éclairage public.

Par délibération, en date du 27 septembre 2018, le Conseil Municipal de la Commune de la Saint Chaffrey s'est prononcé sur sa sortie du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais en retenant les griefs suivants :

- « Les services fournis auprès de la Commune par ce syndicat n'apparaissent pas comme étant à la hauteur des coûts d'adhésion à ce syndicat ;
- Malgré un courrier en date du 24 aout sollicitant une rencontre, et signalant que 10% des mats ne fonctionnaient pas, aucune réponse, ni intervention n'a été faite a ce Jour, notamment sur la rue principale du centre bourg ».

Par courrier du 1^{er} février 2019, Madame Catherine Blanchard, Maire de Saint Chaffrey, sollicite Monsieur Guy Hermitte, Maire de Montgenèvre d'avoir à saisir l'avis du Conseil Municipal sur la décision de sa Commune de se retirer du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais.

Pour rappel, la Commune de Montgenèvre, par délibérations du 12 juin 2017 et du 19 octobre 2017, avait demandé son retrait du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais. Cette demande de retrait se justifiait notamment car :

- Lors du Conseil Syndical du 21 novembre 2016, les communes membres du SIEpB ont été informées de devoir regrouper leurs demandes d'intervention lorsque des dysfonctionnements devaient être constatés sur leurs installations d'éclairage public,
- Cette organisation n'est pas sans poser des problèmes pour le fonctionnement de notre collectivité, comme l'ont également relevé lors du Comité Syndical du SIEpB, du 19 septembre 2017, les communes de Saint Chaffrey et Monêtier-les-Bains,
- La réactivité du SIEpB et de ses prestataires face aux événements n'est plus du tout satisfaisante pour notre station,
- Ce type d'intervention pourrait être mutualisée avec nos besoins réguliers de ce type de matériel employé pour les couvertures des décorations de Noël, la mise en place du fleurissement ou encore le montage des filets de notre golf.

Monsieur le Maire précise que les Communes de Puy-Saint-Pierre, Cervières, Val des Prés, La Salle les Alpes, le Monêtier les Bains et Saint Chaffrey ont voté en faveur du retrait de la Commune de Montgenèvre.

A la lumière de ces faits, le retrait de ces syndicats est tellement complexe qu'on laisse perdurer les dysfonctionnements et que l'on ne peut qu'appuyer les 10 propositions de l'Association des Maires Ruraux de France (annexées à la présente délibération).

Dans ce contexte, et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision de la Commune de Saint Chaffrey.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

40) Avis concernant la sortie de la Commune de la Salle les Alpes du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la Commune de la Salle les Alpes, membre du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais (SIEPB), de son retrait de celui-ci. L'activité du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais concerne la maintenance et l'entretien de l'éclairage public

Par délibération, en date du 14 novembre 2018, le Conseil Municipal de la Commune de la Salle les Alpes s'est prononcé sur sa sortie du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais en retenant les griefs suivants :

- « Les services fournis à la Commune, par ce syndicat, n'est pas à la hauteur des coûts d'adhésion,
- La commune a opté pour l'extinction de l'éclairage public à partir de minuit, en période hors saison touristique. Force est de constater que cette mesure est très mal appliquée par le syndicat,
- D'autres dysfonctionnements sont régulièrement relevés, soit par les élus en personne, soit par la population ».

Par courrier du 07 mars 2019, Monsieur Gilles Perli, Maire de la Salle les Alpes, sollicite Monsieur Guy Hermitte, Maire de Montgenèvre d'avoir à solliciter l'avis du Conseil Municipal sur la décision de sa Commune de se retirer du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais.

Pour rappel, la Commune de Montgenèvre par délibérations du 12 juin 2017 et du 19 octobre 2017 avait demandé son retrait du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais.

Cette demande de retrait se justifiait notamment car :

- Lors du Conseil Syndical du 21 novembre 2016, les communes membres du SIEpB ont été informées de devoir regrouper leurs demandes d'intervention lorsque des dysfonctionnements devaient être constatés sur leurs installations d'éclairage public,
- Cette organisation n'est pas sans poser des problèmes pour le fonctionnement de notre collectivité, comme l'ont également relevé lors du Comité Syndical du SIEpB, du 19 septembre 2017, les communes de Saint Chaffrey et Monêtier-les-Bains, - La réactivité du SIEpB et de ses prestataires face aux événements n'est plus du tout satisfaisante pour notre station,
- Ce type d'intervention pourrait être mutualisée avec nos besoins réguliers de ce type de matériel employé pour les couvertures des décorations de Noël, la mise en place du fleurissement ou encore le montage des filets de notre golf.

Monsieur le Maire précise que les Communes de Puy-Saint-Pierre, Cervières, Val des Prés, La Salle les Alpes, le Monêtier les Bains et Saint Chaffrey ont voté en faveur du retrait de la Commune de Montgenèvre.

A la lumière de ces faits, le retrait de ces syndicats est tellement complexe qu'on laisse perdurer les dysfonctionnements et que l'on ne peut qu'appuyer les 10 propositions de l'Association des Maires Ruraux de France (annexées à la présente délibération).

Dans ce contexte, et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision de la Commune de La Salle les Alpes.

Sur invitation du Maire, Guy Hermitte, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Travaux de réhabilitation de l'hôtel « Le Chalet Blanc »

Comme le montrent les photos jointes, les travaux de réhabilitation de l'hôtel « Le Chalet blanc » viennent de recommencer.

Nos remerciements vont à l'entreprise Ferrier et c'est une excellente nouvelle pour les habitants du quartier de l'Obélisque et les Montgenèvrois.

On peut raisonnablement penser qu'il sera réouvert au public pour la prochaine saison d'hiver.



Parution du livre titré « *Jazz aux frontières* *Les Divas du Festival* » écrit par **Guy Hermitte**



« Après avoir vécu toutes ces soirées et profité de cette démarche fusionnelle que seule la musique peut offrir, je propose à chacun d'écrire ensemble nombre des souvenirs que « Jazz aux Frontières » lui rappelle. A ce moment, j'ai une pensée reconnaissante à l'égard de tous ceux qui contribuent à l'organisation et à tous les bénévoles sans lesquels le festival ne pourrait avoir lieu. Avec votre permission, nous allons accompagner plus particulièrement toutes ces dames, artistes de jazz ou non, qui méritent nos hommages admiratifs et respectueux. Pour chacune d'entre elles, sur la scène ou en dehors, nous allons célébrer leur talent, leur élégance, leur délicatesse et cette humanité que le titre de ce livre veut leur signifier.

Guy HERMITTE

*Maire de Montgenèvre
Président de l'Office de Tourisme »*

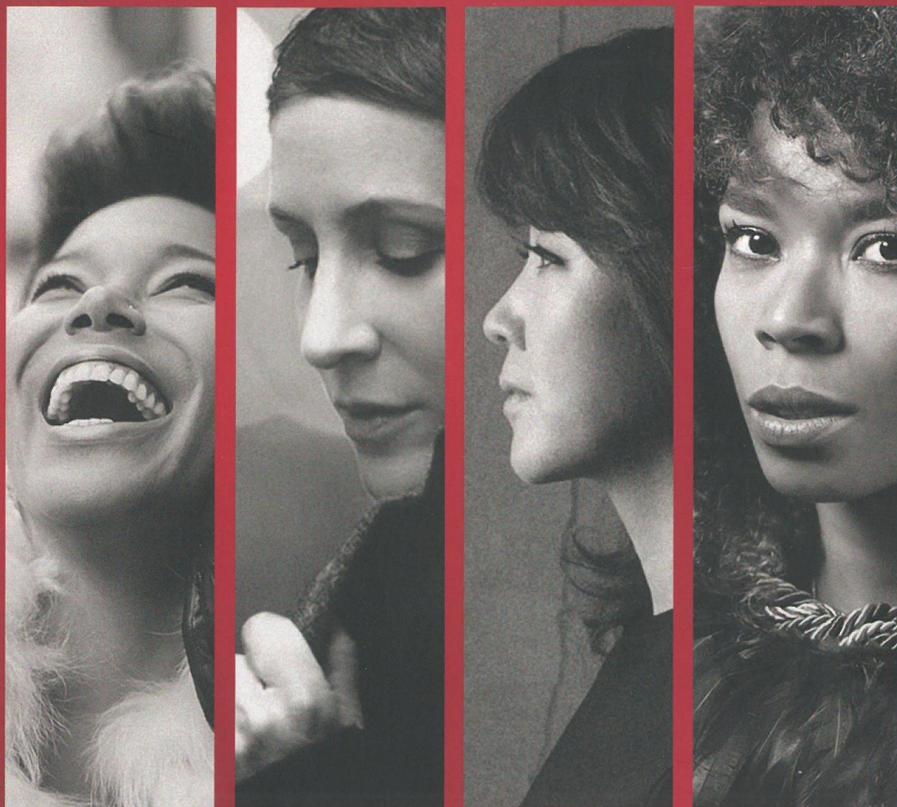


**Cet ouvrage est en vente à l'Office de Tourisme et à la Mairie
au seul profit des entités publiques de la station, ci-dessus citées,
au prix de 19,50 €**

MONTGENEVRE

PRODUCTIONS

GUY
HERMITTE

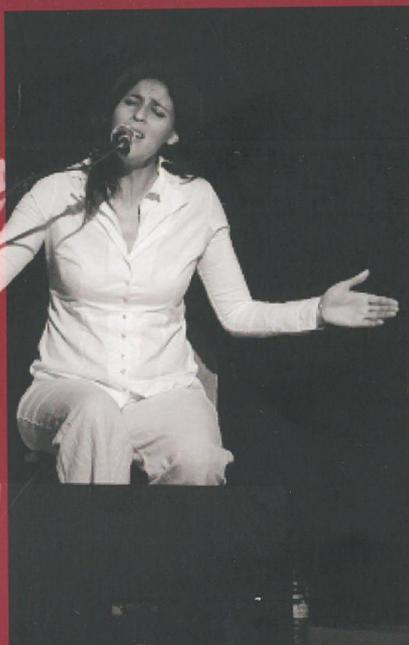


JAZZ AUX FRONTIÈRES

Les **Divas**
du Festival

JAZZ AUX FRONTIÈRES

Les Divas du Festival



Souad Massi

une
fascinante
alchimie



PRIX : 19,50€

Notre festival de jazz a été créé en 2009, comme un audacieux pari, sous le titre « Jazz in Montgenèvre ». Aujourd'hui, parcourir l'histoire authentique de cette manifestation au travers de témoignages divers, rigoureusement consignés dans ce livre, nous est apparu comme un hommage intéressant pour tous ceux qui ont contribué à son succès depuis 9 années. Car, il est toujours heureux de constituer une mémoire patrimoniale, nécessaire à tous ceux qui identifient Montgenèvre comme un village, où il se passe des choses et où il fait bon revenir. Oui. L'évènement se passe en montagne, dans un cadre d'une grande beauté, à 1850 mètres d'altitude. L'atmosphère y est bon enfant, et, pour une poignée d'euros, tout un chacun peut s'offrir une collection de spectacles de qualité. Trois soirs durant ! Franchement, qui a mieux à offrir ? Mais, où se tiennent de telles réjouissances ? A Montgenèvre et nulle part ailleurs.

Mais pas seulement. Ce livre s'impose aussi comme le souvenir d'une aubaine partagée. Croyez-moi. Tous ceux, en effet, qui ont eu la chance de découvrir, ou de retrouver ici, de grandes figures du jazz actuel, ne peuvent faire fi de cette fascinante alchimie qui aura permis l'existence de Jazz aux frontières.

Cette manifestation n'aurait pas vu le jour, sans l'alliance ténue et subtile de détenteurs des cordons de la bourse et d'artistes de renom, tentés de faire l'école buissonnière, loin des lieux consacrés, tels Montreux, Marciac, Vienne, Juan-les-pins et Paris. Faire un détour par un point minuscule affiché sur une carte routière, pour offrir le meilleur d'eux-mêmes, c'est magique, non ?

Or cela, le public, parfois blasé à trop vouloir consommer, dédaigne les circonstances mêmes de ce qui leur a apporté satisfaction. Le bonheur relève rarement d'un hasard de fortune, il est toujours le fruit d'un cheminement lent et invisible. Toute programmation artistique est l'obligée d'une telle alchimie. Sans dévoiler en détail les coulisses des évolutions (transactions passées) présentes ou futures, il nous est apparu pertinent d'éclairer les esprits, un tantinet marchandisés, sur les conditions de la création d'un tel festival et, peut-être aussi, sur le prodige de sa pérennité. Rares sont les rendez-vous qui perdurent.

Enfin, ce livre se fera l'éternel écho d'étincelants moments de fête, d'applaudissements passionnés, et de délicieux instants de ravissement. Non sans une tendre nostalgie, chacun pourra dire : « Maceo Parker, Erik Truffaz, Omar Sosa, Belmondo et Jacky Terrasson, Manu di Bango, avec une mention toute particulière d'affection envers China Moses, Stacey Kent, Yun Sun Nah, à qui avons voulu rendre un hommage particulier. Mais, oui, j'y étais ! Et, attention, il n'y avait pas qu'eux : Robyn Bennett, Charles Pasi, les Glossy Sisters, et bien d'autres encore : les futurs grands de la scène du jazz à venir.

En tout cas, nous allons nous employer à les inviter à l'intention de tous ceux qui nous suivent fidèlement depuis toutes ces années...